



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 27 NOVEMBRE 2020**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960		Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole – Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allasac	22/03/1998
LABBAT Jean-François	18/03/1971		Naves	13/10/2020
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allassac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Mme Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————◆—————

L'an deux mille vingt et le vingt sept novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Roger CHASSAGNARD, Monsieur Francis COLASSON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Madame Danielle COULAUD, Madame Najat DELDOULI, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Florence DUCLOS, Monsieur Gilbert FRONTY, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Cédric LACHAUD, Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Lilit PITTMAN, Madame Annie QUEYREL PEYRAMAURE, Madame Michèle RELIAT, Madame Hélène ROME, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Madame Nelly SIMANDOUX, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean STOHR, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Nicole TAURISSON, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE

Pouvoirs :

Madame Laurence DUMAS	à	Monsieur Jean-Claude LEYGNAC
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Hayat TAMIMI	à	Monsieur Cédric LACHAUD

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

—————

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

—————

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 27 NOVEMBRE 2020

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	10 à 16
--	---------

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Corrèze Accompagnement COVID-19	17 à 21
102	Développement du Plan Ambitions Santé et programmation du Centre Départemental de Santé	22 et 23
103	Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Conseil Départemental de la Corrèze pour la période 2021-2024	24
104	Politique culturelle départementale 2021	25 et 26
105	Actions en faveur des collèges publics - Dotation principale de fonctionnement - Exercice 2021	27 à 29
106	Collèges privés sous contrat d'association - Dotations 2021	30
107	Renouvellement du partenariat avec l'ODCV - Convention : 2021-2022-2023-2024	31 et 32

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Routes 2025 – Bilans des concertations publiques des déviations de Lubersac et de Meymac	33 à 35
-----	--	---------

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Décision Modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2020	36 et 37
302	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2020	38
303	Centre Départemental de Santé : Décision Modificative n° 1 au budget 2020	39
304	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2021 avant le vote par l'Assemblée et taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux	40
305	Admissions en non-valeur, créances éteintes et remise gracieuse	41
306	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2020	42
307	Commission du Conseil Départemental - Commission de la Cohésion Territoriale : désignation d'un membre	43
308	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Téléassistance : rapport d'activité 2019	44
309	Marchés publics et accords-cadres. Délégation de pouvoir de signature à Monsieur le Président du Conseil Départemental Article L. 322-11 du Code Général des Collectivités Territoriales	45

MOTIONS

- Motion pour l'instauration d'une possibilité de vote par correspondance pour les élections départementales et régionales de 2021 46 à 48
- Motion pour le retrait de la proposition de loi sur la « sécurité globale » 49 à 51

Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat par
Madame la Préfète de la CORRÈZE 52 à 59

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, nous allons tenir cette séance du Conseil Départemental dans le strict respect des consignes sanitaires. Certains Conseillers n'ont pas de rapport à présenter. Ils sont donc assis derrière nous afin de bénéficier de plus d'espace. Chacun pourra néanmoins prendre la parole, s'il le souhaite. En effet, un micro circulera dans l'assistance.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, le quorum est atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer.

En préambule, je souhaite rendre hommage aux élus, ainsi qu'aux agents du Conseil Départemental, disparus cet automne.

Jean-Claude PEYRAMARD est décédé le 13 octobre dernier. Conseiller Municipal depuis 1983 et Maire de Saint-Hilaire-Peyroux depuis 1993, ce dernier a offert à sa commune et à ses habitants un engagement de près de 40 ans. En 1994, Jean-Claude PEYRAMARD est élu Conseiller Général du canton de Tulle Campagne-Nord. En 2015, il devient Conseiller Départemental du canton de Naves. L'action de Jean-Claude PEYRAMARD en faveur de la Corrèze aura été particulièrement marquée par son implication dans le domaine économique. Pour mémoire, celui-ci a été Vice-Président du Département entre 2012 et 2015. Jean-Claude PEYRAMARD a également dirigé l'Agence Corrèze Expansion, ainsi que le SYMA (Syndicat Mixte d'Aménagement) du Pays de Tulle.

Je voudrais rendre hommage à Raymond CHAUMEIL décédé le 20 septembre dernier à l'âge de 91 ans. Maire de Neuvic pendant 15 ans, il fût Conseiller Général du canton de Neuvic de 1979 à 1988. Raymond CHAUMEIL présida par ailleurs la Commission Agriculture et Développement Rural.

Le Docteur Roger LEYNIAT nous a quittés en novembre 2020 à l'âge de 90 ans. Il fût Conseiller Général du canton de Donzenac entre 1983 et 1992 et Président de la Commission des Affaires Sociales.

Le Docteur Michel DENIS est, quant à lui, décédé en octobre dernier à l'âge de 92 ans. Maire de Saint-Privat pendant 12 ans, il a siégé à l'Assemblée départementale entre 1976 et 1982.

Enfin, Jean-Claude PESLIER nous a quittés le 9 octobre 2020 à l'âge de 58 ans. Celui-ci avait rejoint le Conseil Départemental en 2008. Il exerçait la fonction d'agent technique du Centre d'Entretien Routier d'Ussac.

Je vous invite maintenant à observer une minute de silence en mémoire de tous ces disparus.

(...Il est procédé à une minute de silence en hommage aux personnes précédemment évoquées...)

Je vous remercie. J'accueille Jean-François LABBAT, Maire de Corrèze et nouveau Conseiller Départemental de Naves. Je lui souhaite la bienvenue.

Le contexte sanitaire actuel présente un caractère totalement inédit. Il génère à la fois une crise économique et une crise sociale de grande ampleur. La pauvreté s'accroît partout. Les associations sont confrontées à des difficultés de plus en plus prégnantes. Des secteurs et des pans entiers de l'économie sont à l'arrêt. Si certains commerces ont repris leur activité, d'autres établissements, particulièrement dans la restauration, demeurent fermés.

Le Département, tout comme l'ensemble des collectivités corréziennes, s'est donc mobilisé. Dès fin mars, nous nous sommes appuyés sur le triptyque « protéger-tester-accompagner ». L'opération Corrèze Masques a ainsi permis de distribuer plus de 2 millions de masques aux communes, aux entreprises, aux salariés et aux agents.

Le nombre de tests est actuellement en diminution. Cependant, notre laboratoire départemental en a déjà réalisé 140 000. Les professionnels de santé corréziens ont, par ailleurs, effectué de nombreux tests, que ce soit dans les établissements médico-sociaux ou les lieux touristiques. A cet égard, la formation des soignants par les médecins biologistes, notamment dans les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), s'est révélée très utile. Afin de poursuivre massivement la campagne de tests en Corrèze, il faudrait aussi former les infirmiers des établissements scolaires. Hier, je me suis encore entretenu avec l'Inspecteur d'Académie à ce sujet.

Les tests revêtent une importance capitale pour les pensionnaires des maisons de retraite et leurs familles. Les pratiques en la matière sont désormais bien rodées. Les personnes qui ne sont pas hébergées dans une institution doivent également être prises en considération. Nous avons engagé une réflexion dans ce domaine avec l'Agence Régionale de Santé. Comme vous le savez, les fêtes de Noël favoriseront les rassemblements familiaux. Le nombre de tests antigéniques doit donc progresser afin de limiter significativement la diffusion du virus.

Je souhaite ensuite remercier les services du Conseil Départemental pour leurs actions en termes de solidarité. En effet, les agents se sont mobilisés sans rechigner dès la première vague de COVID-19. De plus, leur implication ne faiblit pas. Les personnels des services continuent à ouvrir des droits et à délivrer des prestations. Ils aident également les personnes les plus fragiles. Les mesures déjà initiées doivent dorénavant être complétées. Le plan Corrèze Accompagnement COVID-19, qui sera présenté par plusieurs collègues, vise ainsi à soutenir les plus fragiles.

Nos décisions porteront notamment sur l'octroi d'une prime aux agents des établissements médico-sociaux oubliés par le Gouvernement. Nous allons réparer cette injustice pour plus de 3 800 personnes. Le financement accordé par l'Etat s'élèvera à 268 000 €, sur un total d'1,7 M€. La prime sera versée à tous les acteurs de l'aide à domicile et des Instances de Coordination de l'Autonomie. Seront également concernés les accueillants familiaux, ainsi que les personnes rémunérées en CESU (Chèque Emploi Service universel). Ces dernières devront se faire connaître auprès des services du Département. Les intervenants des secteurs du handicap et de la protection de l'enfance bénéficieront aussi de la prime départementale.

Je voudrais véritablement saluer l'engagement sans faille de chacun d'entre eux. Les équipes sont fragilisées par les deux vagues épidémiques, ainsi que par les changements réguliers de réglementation et de protocole. Il était donc important de souligner leur engagement. Nous avons déjà décidé de le valoriser avant la première vague de coronavirus, en créant l'Académie des Métiers et de l'Autonomie en Corrèze. Ce dispositif, qui repose sur le suivi et la formation des personnes, permet à la fois de saluer leurs efforts et de conforter leur position. Il prépare donc l'avenir.

Les EHPAD ont subi une baisse d'activité notable. Nous avons donc souhaité la compenser à hauteur de 800 000 €. Dans le cas contraire, le prix de l'hébergement à la journée pourrait augmenter de 4 ou 5 € en 2022. Une telle option n'est pas envisageable. Il était donc important de faire preuve de solidarité envers les établissements pour personnes âgées.

La crise sanitaire s'accompagne d'une crise économique et sociale. Le rSa (revenu de Solidarité active) connaîtra cette année une hausse de 2,4 M€. Il s'agit d'une augmentation conséquente. La Corrèze a toujours obtenu d'excellents résultats en termes d'insertion. Les missions locales, les agents du Département, les coachs professionnels et les référents avaient ainsi modifié leurs pratiques afin de gagner en proactivité. Grâce à la signature de contrats d'engagement réciproque, de nombreux bénéficiaires du rSa étaient également parvenus à retrouver du travail.

La Corrèze fait désormais partie des Départements les plus touchés par la crise. Dans un tel contexte, les rSa risquent une exclusion encore plus importante. Le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS) était initialement réservé aux groupements d'employeurs avec une mission d'insertion. Il est désormais étendu à toute entreprise recrutant un bénéficiaire du rSa pour une durée minimale de 4 mois.

Tout comme nos collègues de Seine-Saint-Denis, nous avons candidaté auprès de Jacqueline GOURAULT afin d'expérimenter la recentralisation du paiement du rSa. Contrairement à la majorité des Présidents de mon groupe, ce mode de fonctionnement m'a toujours semblé juste. En effet, les droits au rSa sont ouverts et payés par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Cette dernière est rétribuée par le Département afin de réaliser ces missions. Pour autant, nous ne pouvons pas influencer sur la politique nationale du rSa. Notre seule marge de manœuvre concerne l'insertion des bénéficiaires. Nous devons donc accentuer nos efforts à ce sujet. Nous espérons également que le reste à charge reviendra à la solidarité nationale. En tout état de cause, des solutions durables devront être trouvées.

La crise sociale implique une plus grande précarité. Un travail significatif a donc été réalisé avec les associations caritatives. Je salue à ce titre l'implication des bénévoles qui relèvent également d'un public fragile. Il me paraît toutefois nécessaire de conforter le dispositif en créant des brigades hivernales. Pendant 9 mois, des bénéficiaires du rSa pourraient ainsi accompagner les associations dans la collecte et la distribution de denrées alimentaires. 500 000 € supplémentaires seraient par ailleurs attribués au fonds de solidarité logement.

Le bien-vivre ensemble a toujours fait partie de nos priorités. Dans ce cadre, nous n'avons jamais réduit les montants attribués aux associations sportives ou culturelles. En raison du contexte actuel, les manifestations prévues n'ont pas pu se tenir. Les associations conserveront néanmoins les sommes versées. Les aides prévues pour 2021 seront actées lors de la présente séance. Ainsi, les structures sportives ou culturelles pourront peut-être envisager une année plus sereine.

L'opération « Le resto des héros » visait à récompenser les agents des EHPAD et à soutenir les restaurateurs. Sur le même modèle, tous les intermittents du spectacle dont les prestations prévues dans des établissements scolaires, parascolaires, ainsi que dans les EHPAD ont été annulées, pourraient percevoir une aide d'un montant maximal de 250 €. Cette participation faciliterait la reprogrammation des manifestations concernées.

Ces différentes initiatives engendreront naturellement des répercussions financières. Francis reviendra sur ce sujet lors de l'examen de la décision modificative. Une somme d'1 milliard d'€ a été débloquée par l'Etat au profit des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Il s'agit d'un point positif. Les Régions ont également bénéficié d'un fonds de compensation. Quelques avances remboursables sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) ont été consenties aux Départements. Ces derniers pourront également transférer une petite partie des dépenses relatives à la COVID-19 sur le budget d'investissement. Les Départements auront ainsi la possibilité d'emprunter sur 5 ans afin de lisser la période actuelle. Nous aimerions savoir si ces prêts seront à taux zéro ou s'ils donneront lieu à une aide de la part de l'Etat.

Les bons résultats financiers de notre collectivité permettent de conforter la prévision d'investissement de 20 M€. Nous pourrions donc initier un plan pour les collèges et envisager des travaux sur le viaduc des Rochers Noirs. Je rappelle que nos investissements permettent de soutenir l'économie locale. Dans la période actuelle, la commande publique occupe une place prépondérante. Nous ne pouvons pas épauler les entreprises corréziennes avec des aides directes. En effet, celles-ci relèvent des Communautés de Communes et de la Région. Cependant, je préconise une collaboration étroite entre les diverses collectivités, y compris l'Etat. En effet, nous devons tous nous serrer les coudes afin de surmonter ce cap difficile.

J'espère que les commerces ne seront pas obligés de fermer à nouveau et qu'ils profiteront des transactions en ligne. Le déploiement de la fibre dans un nombre croissant de communes participe aussi à l'attractivité de la Corrèze. L'objectif fixé dans ce domaine pour le mois de juin 2021 devrait être respecté. Pour autant, nous n'attendons pas cette échéance afin de relancer le plan destiné aux nouveaux habitants du Département. Dans cette période de crise, celui-ci vise notamment à repérer les personnes avides de grands espaces comme les nôtres. Il doit, par ailleurs, favoriser la création d'une conciergerie avec tous les partenaires économiques, tels que les syndicats professionnels et les collectivités locales. Ce dispositif aura pour objectif de faciliter l'installation des nouveaux arrivants en Corrèze.

Nous ne sommes absolument pas résignés. Cette crise génère des conséquences économiques et psychologiques notables. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas baisser les bras. La santé constitue toujours une priorité absolue. L'un des rapports que nous examinerons concerne le renforcement du plan Ambitions Santé. Les aides à la constitution d'une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), qui relèvent plutôt de la Région, seront consolidées. Ce soutien portera aussi sur la création de maisons médicales classiques.

Le Centre de Santé sera doté de 10 médecins en 2021. Les contrats correspondants sont en cours de signature. Nous allons également travailler sur la formation déportée de médecins afin de dépasser le numerus clausus. Nous pourrions ainsi accueillir de nouveaux praticiens grâce à des aides dédiées. Des formations qualifiantes de 2 ans supplémentaires seront proposées aux infirmiers afin que ces derniers puissent pratiquer un certain nombre d'actes.

La Préfète de la Corrèze nous rejoindra en fin de séance. Elle présentera le compte rendu 2019 des services de l'Etat. J'espère que l'année 2020 sera également évoquée. En raison du contexte sanitaire, nous n'avions pas pu recevoir la Préfète au mois de juin. Nous serons donc heureux de l'accueillir lors de cette session. Par ailleurs, j'appelle de nouveau à un renforcement de la coopération entre notre collectivité et l'Etat.

Je cède maintenant la parole à Bernard COMBES.

M. COMBES – Monsieur le Président, je vous remercie.

Bonjour à toutes et tous, je souhaite tout d'abord revenir sur un sujet douloureux : le décès de Jean-Claude PEYRAMARD. Depuis le début de ce mandat, nous avons perdu 2 amis : Gérard BONNET et Jean-Claude PEYRAMARD. La maladie fait payer un lourd tribut à notre groupe.

Ce matin, Jean-Claude nous manque plus que d'habitude. La maladie est souvent plus forte que la vie. Les uns et les autres doivent s'en rappeler. En outre, un équilibre doit être trouvé entre l'engagement politique et la vie personnelle. Cet élément nous revient généralement en mémoire, lorsque la situation se révèle difficile. A l'inverse, nous avons tendance à l'oublier en cas d'amélioration.

Vous connaissiez tous Jean-Claude. Il s'agissait d'un homme très avisé sur le plan politique. Jean-Claude était très sûr de ses choix républicains. Il était très impliqué dans la vie politique. Cet homme simple possédait de grandes qualités humaines, dans une forme de ruralité extrêmement honnête.

Jean-Claude avait également le sens de l'engagement : il l'a montré à plusieurs reprises. Les changements apportés par Jean-Claude à sa commune étaient nettement plus importants que ceux de ses prédécesseurs. Il était toujours en avance. Jean-Claude se caractérisait par une grande intelligence des situations et des êtres humains. Il s'agissait d'un camarade à l'humour parfois décapant. Cependant, Jean-Claude n'était jamais cynique. Il avait le sens des responsabilités et il était très aimant du genre humain.

J'ai une tristesse profonde, lorsque je songe à ce petit raclement de gorge entendu par réflexe, ainsi qu'à ce regard perçant. Si Jean-Claude nous regarde de là-haut, nous pouvons toujours espérer et il s'agit d'une forme de litote, mes propos vont finir par l'énerver. Il souhaiterait que nous nous mettions au travail. Jean-Claude pourrait nous dire : « Au boulot, ce n'est pas le moment de flancher ». Je voudrais dire à Emilie, à qui Jean-Claude manque beaucoup et qui traverse une période difficile avec son compagnon : « Nous sommes là ».

Enfin, je souhaite évoquer la difficulté du rôle tenu par Jean-François LABBAT. Un suppléant apporte sa valeur ajoutée et son expertise. Néanmoins, il ne peut pas imaginer siéger dans de telles conditions. Jean-François, nous allons donc t'accompagner. Tu as fait tes preuves, lorsque tu as remporté les élections municipales à Corrèze. Un an plus tard, tu es devenu suppléant de Jean-Claude. Ce dernier t'avait bien choisi. Aujourd'hui, tu vas lui succéder en apportant toutes tes forces. Du fond du cœur et de la part de tous les camarades, je voudrais donc te souhaiter la bienvenue.

Je vous remercie pour cette écoute.

(...Applaudissements dans l'Assemblée...)

Arrêtez, cela va énerver Jean-Claude.

Monsieur le Président, comme presque toutes les collectivités, le Conseil Départemental a plutôt bien fait son travail afin de limiter les effets de l'épidémie et d'accompagner celles et ceux en première ligne depuis le début. Je pense aux aides à domicile, au personnel des EHPAD et aux assistants familiaux. Le Conseil Départemental soutient également celles et ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi ou qui l'ont perdu. Comme vous l'avez souligné, les dépenses de rSa ont ainsi fortement augmenté.

Vous avez également apporté un appui aux entreprises, notamment celles du BTP (Bâtiment et des Travaux Publics), par une hausse des investissements. L'accélération foudroyante des travaux relatifs à la déviation de Malemort figure parmi les choix prévisibles. Le Maire de cette commune doit être content. Les habitants de Meymac attendront un peu plus, même si ces derniers commencent à apercevoir le bout du tunnel.

Mes collègues de l'opposition reviendront sur les différents rapports. Je ne vais donc pas m'appesantir sur ces différents points. Cette séance est principalement consacrée aux conséquences de l'épidémie et aux rapports de fin d'année. Je me limiterai donc à évoquer 2 sujets.

Le premier d'entre eux, qui vous tient également à cœur, Monsieur le Président, porte sur la marque Origine Corrèze. Si j'ai bien compris, 500 produits issus de 128 entreprises portent ce label. Vous avez écrit à tous les Maires afin de les inviter à promouvoir ces produits. Je propose que la salle de l'Auzelou à Tulle accueille l'an prochain un salon des produits Origine Corrèze. Vous en aurez, naturellement, la primeur de la présidence.

Le deuxième sujet concerne la motion sur la sécurité globale. Je ne sais pas si vous souhaitez l'aborder maintenant. Nous pouvons aussi la lier à la motion du vote par correspondance. Les récents événements intervenus en France ces derniers jours nous ont beaucoup marqué. Le macronisme est désormais synthétisé. Pour ne pas dire autre chose, il se situe entre libéralisme et autoritarisme. Comme indiqué dans certains rapports de l'ONU (Organisation des Nations Unies), l'utilisation de mots trop dangereux, tels que l'ensauvagement, doit susciter de la méfiance. En effet, l'ensauvagement peut aussi enflammer les esprits. Je souhaiterais donc que cette motion soit étudiée avec soin. La République est à ce prix.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Nous vous remercions également.

Nous allons étudier la possibilité d'organiser un salon des produits Origine Corrèze. Comme d'habitude, nous examinerons attentivement les motions à la fin de la séance.

Je cède maintenant la parole à Christophe ARFEUILLERE.

M. ARFEUILLERE — Mes chers collègues, bonjour à toutes et tous. Près de 9 mois après l'épidémie de COVID-19, notre pays affronte une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent. Cette crise, qui met à l'épreuve toute notre société, affecte chacun d'entre nous. Je pense aux familles dont l'un des proches a été emporté par la maladie, aux individus fragiles ou isolés, ainsi qu'à toutes les personnes actuellement confrontées à des difficultés personnelles, sociales ou professionnelles.

Dès le mois de mars, nous nous sommes pleinement mobilisés pour accompagner les Corrèziennes et les Corrèziens. Les services du Département ont su faire face avec adaptation et réactivité. Outre le Département, toutes les collectivités ont fait montre d'agilité en adoptant des mesures efficaces et adaptées aux spécificités et à la situation sanitaire de leur territoire. Par ces mesures, les collectivités ont assuré la protection des Français, tout en soutenant activement le monde économique et associatif.

Je voudrais saluer l'ensemble des élus et représentants des forces vives de notre Département. Nous avons su faire front commun dans l'intérêt des Corrèziens et des Corrèziennes, en parlant d'une seule voix auprès de l'Etat. Depuis le printemps, nous avons été obligés de composer avec la navigation à vue du Gouvernement et les consignes divergentes émises par les ministères, sans aucune prise en compte des particularités locales. Il aurait été souhaitable et juste d'accorder plus de latitude aux acteurs locaux. Une telle approche aurait certainement amélioré l'efficacité des mesures prises, ainsi que leur acceptabilité par nos concitoyens.

Des leçons devront être tirées de cette période, notamment sur la capacité de l'Etat à faire preuve d'adaptation et de réactivité. Mais l'heure n'est pas au bilan. L'action doit toujours être de mise afin d'affronter la crise et ses conséquences. A l'heure d'un déconfinement progressif envisagé mi-janvier 2021, l'urgence consiste à relancer notre économie, tout en assurant la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Aujourd'hui, nous devons maintenir le cap sur la protection et l'accompagnement. La future campagne de vaccination doit également être préparée.

Lors du printemps, nous avons été proactifs, que ce soit pour l'approvisionnement en masques ou la réalisation de tests. Nous souhaitons faire de même pour la vaccination. A l'instar de nombreuses collectivités, nous sommes prêts à nous engager pleinement afin que les spécificités territoriales soient prises en compte, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé en termes de stratégie vaccinale. En effet, l'association des collectivités à cette campagne de vaccination nationale se révèle indispensable. Il en va de son succès, comme de son acceptabilité sociale.

Les collectivités se sont montrées solidaires et efficaces pendant la pandémie. Elles adopteront la même approche pour la campagne de vaccination, en créant des synergies avec les autorités sanitaires et en maintenant une présence au plus près de la population. Là aussi, nous espérons que les Préfets seront placés au cœur du dispositif avec des plans départementaux. Ainsi, les erreurs passées ne seront pas réitérées. La médecine de ville et les professionnels de santé de proximité doivent jouer un rôle central dans la vaccination. Nous serons à leurs côtés, comme nous l'avons été depuis le début de la crise.

Dans le même temps, nous devons poursuivre et renforcer notre engagement afin de soutenir les Corrèziens et les Corrèziennes au quotidien. Ce soutien se concrétise avec le plan Corrèze Accompagnement COVID-19. Il s'agit d'un dispositif solidaire visant à soutenir les plus modestes et les plus fragiles. Ce plan dynamique a également pour but d'accompagner nos entreprises et notre future économie. Je songe plus particulièrement au secteur du BTP, dont la commande publique représente 70 % de l'activité. Près de 20 M€ supplémentaires ont été engagés par le Département en 2020. Celui-ci continuera à se mobiliser auprès des territoires et des communes, avec des aides augmentées d'1 M€ en cette fin d'année. Le budget global pour la période 2020-2023 sera par ailleurs maintenu.

Enfin, ce plan ambitieux devra nous permettre de préparer l'avenir et de renforcer l'attractivité de notre Département. A cet égard, nous lançons un vaste plan afin de promouvoir la Corrèze et de proposer aux Français souhaitant changer de vie de s'installer dans notre beau Département.

Les bouleversements liés à la crise se répercutent également sur notre vie démocratique. L'expérience des dernières élections municipales nous incite à envisager de nouvelles modalités de scrutin pendant la période pandémique. Le vote par correspondance représente aujourd'hui une solution crédible. Cette possibilité a d'ores et déjà été mise en œuvre chez nos voisins. La Bavière a ainsi procédé de la sorte en mars dernier. Face à l'ampleur de la crise sanitaire, le second tour des municipales s'est exclusivement tenu par correspondance, avec une participation supérieure au précédent scrutin de 2014. Plus récemment, plus de 70 % de concitoyens américains ont voté par correspondance lors des dernières élections présidentielles.

Pour rappel, le vote par correspondance a été autorisé en France jusqu'en 1975, avant d'être supprimé au motif de risque de fraude. Mais nous ne sommes plus en 1975. Les moyens d'organisation et de contrôle offrent désormais des garanties pour assurer la sincérité et la sécurité du scrutin. Ce mode d'expression est déjà familier à de nombreux citoyens. En effet, les élections professionnelles et consulaires ont lieu de cette manière.

Naturellement, le vote par correspondance ne remplacera jamais le vote physique. Face à la pandémie, il représente une solution alternative pour ceux qui le souhaitent. Par ailleurs, le report probable des prochaines élections départementales et régionales en juin 2021 offre un délai raisonnable pour organiser un vote par correspondance sûr et garantissant le respect de tous les principes fondamentaux de la démocratie.

Aujourd'hui, la soudaineté de la crise sanitaire n'est plus d'actualité. Il nous appartient donc de faire preuve d'anticipation et d'innovation afin d'éviter l'improvisation que nous avons connue lors des élections municipales. Voter est un droit. Il s'agit également d'un devoir civique. Aucun citoyen, aussi vulnérable soit-il, ne saurait être exclu du système démocratique au motif d'un risque sanitaire. Nous vous proposons donc d'adopter en fin de séance une motion permettant l'instauration du vote par correspondance pour les prochaines élections départementales et régionales de 2021.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? ... Si tel n'est pas le cas, je vous propose d'aborder le rapport numéro 101 sur le plan Corrèze Accompagnement COVID-19. Je cède la parole à Christophe ARFEUILLERE.

RAPPORT N° 101

CORRÈZE ACCOMPAGNEMENT COVID-19

M. ARFEUILLERE – Je vous remercie Monsieur le Président.

La pandémie de la COVID-19 et la crise qui en découle ont bouleversé notre quotidien. Les mesures nécessaires pour enrayer cette maladie nous obligent à instaurer de la distance entre nous. Or, nous devons plus que jamais faire preuve de solidarité et d'entraide. Fédérateur et acteur de proximité, notre Département est pleinement mobilisé auprès des Corrèziennes et des Corrèziens. Face à la crise, celui-ci a fondé son action sur le triptyque : « protéger-tester-accompagner ».

Dès le printemps, nous avons souhaité protéger les Corrèziennes et les Corrèziens avec l'opération Corrèze Masques. Plus de 2 millions de masques ont été fournis aux communes, aux services médico-sociaux, aux entreprises, ainsi qu'à la population corrézienne. Notre laboratoire interdépartemental a par ailleurs réalisé 140 000 tests. Nos équipes départementales de Corrèze Tests sont intervenues au printemps auprès des établissements médico-sociaux. Elles ont également œuvré auprès du grand public pendant la période estivale. Nous avons proposé un soutien renforcé aux personnes âgées, aux handicapés, aux familles et aux enfants vulnérables. Les allocations individuelles de solidarité ont ainsi été maintenues. La création de la plateforme Entraide Corrèze s'inscrit également dans ce cadre.

Cette crise durable revêt un caractère économique et social. Dans ce contexte, le Département a décidé d'initier le plan Corrèze Accompagnement COVID-19. Ce dispositif solidaire concerne notamment la population corrézienne. Il vise également à dynamiser notre économie et à renforcer l'attractivité de notre territoire. Sandrine MAURIN va maintenant vous exposer la partie solidaire du dispositif Corrèze Accompagnement COVID-19.

Mme MAURIN – Toujours présent pour les Corrèziennes et les Corrèziens, le Département continue à se mobiliser pour les plus fragiles et ceux qui les accompagnent.

Les professionnels du secteur médico-social sont en première ligne depuis le début de la pandémie. Il en est de même pour les professionnels de l'aide à domicile, que ce soit pour les personnes âgées, les handicapés ou les enfants vulnérables. Leur engagement demeure essentiel afin de prendre soin des plus fragiles. Oubliés par les mesures gouvernementales, ces professionnels méritent toute notre reconnaissance. En décembre, le Département leur versera donc une prime exceptionnelle de 1 000 €. La somme d'1,8 M€, dont près d'1 M€ pour l'aide à domicile, sera ainsi engagée par notre collectivité.

La crise sanitaire illustre, si besoin était, l'importance de l'aide à domicile pour la Corrèze. Notre plan de recrutement et de valorisation des métiers du secteur prend encore plus de sens dans cette période. La création de l'Académie des Métiers et de l'Autonomie en Corrèze, en partenariat avec les services d'aide à domicile, a pour but de promouvoir ces fonctions. Il comprend également un véritable parcours de découverte, de tutorat et de formation pour une intégration réussie dans le métier. De plus, nous apportons aux structures médico-sociales un soutien financier d'1 M€ afin de compenser une partie de la perte d'activité survenue depuis le printemps.

La crise sanitaire s'est muée au fil des semaines en crise sociale pour de nombreux ménages. Elle a donc encore aggravé la situation des plus précaires. Notre action en faveur de l'insertion des bénéficiaires du rSa avait engendré des résultats significatifs. Le nombre de ces bénéficiaires avait diminué de 16,8 % entre 2015 et 2019. La crise a inversé cette tendance positive. Lors du premier semestre 2020, le total des bénéficiaires du rSa s'est accru de 12,8 %. Cette année, nous mobiliserons donc 2,4 M€ supplémentaires pour le rSa.

En parallèle, nous poursuivons notre politique volontariste avec le contrat local d'innovation sociale. Il concerne désormais toutes les entreprises recrutant un bénéficiaire du rSa. Une aide financière est attribuée à ces sociétés pendant 6 mois afin d'accompagner les actions de tutorat et de formation. Les nouveaux salariés ont ainsi toutes les chances de s'inscrire durablement dans leur emploi.

La crise actuelle fragilise les ménages dans leurs dépenses de logement. Le Fonds de Solidarité Logement a donc été adapté. Une enveloppe supplémentaire de 500 000 € sera mobilisable en 2021. Elle permettra d'accompagner les foyers les plus modestes dans leurs dépenses de logement.

Les situations de précarité s'aggravant, nous devons par ailleurs consolider nos actions à destination des associations caritatives. Nous mobiliserons une dizaine de bénéficiaires du rSa dans le cadre de brigades hivernales. Ces derniers participeront à la collecte et à la distribution de denrées alimentaires afin d'accroître les effectifs des associations concernées. 80 000 € seront dédiés à cette opération de solidarité.

La crise et les confinements associés, avec la fermeture des établissements scolaires et l'enseignement à distance, ont aussi des répercussions sur la scolarité de nombreux élèves. Pour accompagner ces jeunes et leur famille, le Département renforcera son aide aux associations de soutien scolaire. De nouvelles actions spécifiques seront ainsi initiées afin de lutter contre le décrochage scolaire. 20 000 € supplémentaires seront consacrés à ce dispositif en 2021.

Comme vous le savez, la crise a généré de graves incidences sur la culture. L'année 2021 sera difficile pour les intervenants du secteur. En 2020, le Département a maintenu son soutien au milieu culturel pour un total d'1,5 M€. Ce budget sera reconduit en 2021 pour la sixième année consécutive. Un dispositif complémentaire sera mis en œuvre afin de soutenir les artistes et les intermittents. Celui-ci favorisera par ailleurs la diffusion de la culture auprès des personnes qui en sont privées depuis des mois. Je songe notamment aux résidents des EHPAD, ainsi qu'aux accueils de loisirs. Un appel à projets assorti d'une dotation de 50 000 € sera lancé afin de soutenir des animations culturelles dans ces lieux collectifs. Les manifestations seront naturellement organisées dans le respect des conditions sanitaires.

Avec toutes ces actions, nous confirmons notre engagement de faire vivre la solidarité. Accompagner la population corrézienne nécessite également de soutenir l'emploi. Je laisse donc Christophe PETIT intervenir à ce sujet.

M. PETIT – Le Département ne détient aucune compétence directe en matière d'économie. Il peut néanmoins agir à travers la commande publique. A cet égard, nous souhaitons amplifier la dynamique engagée depuis 5 ans. Le "plan collèges" prévoit 5,5 M€ de travaux pour la restructuration complète du collège d'Argentat, la réalisation d'une demi-pension à Allasac, ainsi que la réhabilitation énergétique des collèges de Brive, d'Uzerche et de Treignac dans le cadre de "Corrèze Transition Ecologique".

En 2020, malgré une activité réduite des entreprises lors du premier confinement, notre programme de travaux sur les routes départementales a été intégralement réalisé pour un total de 16 M€. En juin dernier, nous avons engagé le chantier de la déviation de Malemort avec un investissement de 15,6 M€. Afin de préparer les grands chantiers de demain, nous confirmons notre plan "Routes 2025". Celui-ci repose sur le choix du tracé des déviations de Lubersac et de Meymac, ainsi que sur la poursuite des études de contournement de Noailles.

Investir consiste par ailleurs à préserver le patrimoine. Sélectionné par la mission BERN et soutenu par la Fondation du Patrimoine en 2020, le projet relatif au viaduc des Rochers Noirs prévoit la restauration et la valorisation de cet ouvrage. Cette initiative patrimoniale et touristique, menée en partenariat avec l'État et la Région, représente un investissement d'1,2 M€.

Dans le cadre de la contractualisation avec les Communes et les Intercommunalités pour la période 2018-2020, nous accompagnons 100 nouvelles opérations avec un soutien départemental d'1 M€, ce qui représente 4,7 M€ de travaux. Cette politique d'investissement doit permettre à la Corrèze de rester dynamique et de préparer l'avenir. Je cède maintenant la parole à Hélène ROME.

Mme ROME – Le plan Corrèze Accompagnement COVID-19 plaide aussi pour une Corrèze plus attractive. Un tel objectif suppose une accélération de la transition écologique, ainsi qu'une amélioration du cadre de vie. Il implique par ailleurs le déploiement du très haut débit et le développement du réseau routier. Avec "Corrèze 100 % fibre 2021", notre Département sera le premier territoire français totalement équipé en fibre optique. La marque "Origine Corrèze" a contribué à renforcer l'identité et la singularité de notre Département. Elle a, par ailleurs, permis de promouvoir les produits, les savoir-faire, mais aussi l'art du bien vivre en Corrèze.

La crise que nous traversons nous conduit à envisager différemment le monde de demain. Elle a révélé les dérives, ainsi que les limites de la métropolisation et de la concentration démographique et économique. Il nous appartient d'imaginer un autre modèle. Afin de pouvoir travailler là où l'on veut vivre, la Corrèze veut envoyer un signal fort aux citoyens qui souhaitent changer de vie et s'installer à la campagne ou dans les villes moyennes. Le Département entend jouer un rôle de facilitateur et de fédérateur de tous les acteurs publics et privés.

Cette approche se fonde sur une stratégie globale d'accompagnement. Ainsi, nous allons effectuer une campagne de promotion et de communication numérique avec un ciblage des publics concernés. Ces derniers seront invités à découvrir la Corrèze. Après cette première étape, nous proposerons avec nos partenaires des services d'accompagnement à l'installation. Ces actions offriront une assistance globale en termes d'emploi, de logement, de scolarisation, de garde d'enfants, etc. Avec ce plan dynamique et ambitieux, le Département confirme sa volonté d'être plus que jamais mobilisé auprès des Corrèziens et des Corrèziennes.

M. LE PRESIDENT – Nous allons maintenant visionner une vidéo sur ce projet de campagne promotionnelle.

Diffusion d'une vidéo promotionnelle sur la Corrèze.

La campagne débutera le 2 décembre prochain.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ? ... Je cède la parole à Annick TAYSSE.

Mme TAYSSE – Monsieur le Président, je vous remercie. Lors de la précédente plénière, nous avons formulé des recommandations sur la reconnaissance de l'engagement pris par les acteurs de l'autonomie. Celles-ci ont été intégralement prises en compte. Nous nous en réjouissons. L'attribution de primes à toutes les forces vives de l'action sociale se révèle positive. La diversité des aides que vous apportez afin de relancer l'économie et d'accompagner les Corrèziens frappés par la crise est également appréciée.

Pour autant, votre proposition de décision modificative budgétaire intègre à nouveau une baisse de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) de 950 000 €. Cette diminution atteint 1,8 M€, si nous prenons notamment en compte la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Corrèze Téléassistance et l'allocation pour tierce personne. Entre le CA (Compte Administratif) 2015 et le CA 2019, le montant dédié à l'autonomie en Corrèze, un Département vieillissant, s'est réduit de 8 945 849 €. Le maintien à domicile en subit particulièrement les conséquences. Cette politique, quelque peu schizophrénique, se révèle difficile à comprendre.

M. LE PRESIDENT – Avant tout, je souhaite remercier les assistants familiaux pour la protection de l'enfance en danger. Outre la prime précédemment évoquée, ces derniers bénéficieront d'une majoration de leurs indemnités d'entretien.

Comme vous l'avez souligné, l'APA baisse cette année de 950 000 €. Néanmoins, cette diminution découle de plusieurs explications. En raison de l'épidémie de COVID-19, certains bénéficiaires de l'APA n'ont pas souhaité se faire aider par une personne extérieure. Ils ont privilégié un accompagnement familial. Ce choix a donc été intégré dans la décision modificative.

La réduction d'1,8 M€ relève de la bonne gestion. Concernant Corrèze Téléassistance, le budget primitif repose sur le montant contractuel global. Le budget rectificatif reflète davantage les dépenses effectuées dans ce cadre. Les pompiers ont été moins sollicités pendant les semaines de confinement. Il en a été de même pour Corrèze Téléassistance.

Vous notez une forte baisse de l'aide aux personnes âgées. Nous avons simplement voulu restaurer la justice sociale. En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APA en Corrèze ne pouvait pas être 3 fois supérieur à celui de nos voisins du Lot et de la Haute-Vienne. Nous l'avons assumé dès le début. Conformément à la règle fixée par François HOLLANDE, les placements financiers ont été pris en considération dans les critères d'accessibilité à l'APA.

En tout état de cause, le taux actuel de refus de l'aide aux personnes âgées est le plus bas des dix dernières années. Pour mémoire, certaines personnes ne souhaitent pas faire connaître leurs revenus. Nous enregistrons, par ailleurs, une diminution du nombre de demandeurs de l'APA. Afin d'éviter des situations inextricables, nous suivons attentivement cet élément. Présentement, 20 % des personnes âgées bénéficient de notre dispositif dérogatoire. Nous accordons donc une attention particulière aux publics les plus fragiles.

Si les montants prévus pour l'APA en 2018, en 2019 ou en 2020 étaient identiques à ceux des années 2012, 2013 ou 2014, nous serions incapables de les payer. L'approche choisie a permis de sauver l'aide à domicile. Les associations de ce secteur le reconnaissent. Nous attendons, par ailleurs, de mieux connaître les répercussions de la loi Grand Age. Quoi qu'il en soit, la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées et des handicapés nécessite un accroissement très substantiel de la CSG (Contribution Sociale Généralisée). Le cinquième risque ne pourra pas être couvert sans une adaptation de la fiscalité. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) doit précisément déterminer les ressources permettant de couvrir ce cinquième risque.

Je cède maintenant la parole à Jean-François LABBAT.

M. LABBAT – Monsieur le Président, je vous remercie. Le nombre de bénéficiaires du rSa a apparemment diminué de 16,8 % entre 2015 et 2019. Avons-nous connaissance du taux de retour à l'emploi des personnes concernées, ainsi que du pourcentage de rSa ayant quitté le Département ? Le dispositif Boost Emploi a-t-il contribué à cette baisse de 16,8 % ?

Je m'interroge par ailleurs sur le FSL et la notion « sans plafond de ressources ». Si j'ai bien compris, les dossiers seront traités par les travailleurs sociaux. Une grille d'aide à la décision leur sera-t-elle fournie ?

M. LE PRÉSIDENT – La formulation « sans plafond de ressources » n'est pas adaptée. Il s'agit simplement d'éviter les situations de totale précarité. De plus, les attributions dérogatoires du FSL seront toujours examinées par la Commission. Enfin, une grille d'aide à la décision sera effectivement transmise aux travailleurs sociaux.

763 sorties du rSa ont été recensées depuis le début de l'année, dont 31 % de retours à l'emploi. 2,2 % des sorties du dispositif concernent des formations. Les autres motifs de sortie portent notamment sur des départs à la retraite, des transferts vers l'allocation adulte handicapé ou des déménagements. Ces informations peuvent être déterminées avec précision.

La plateforme Boost Emploi a naturellement contribué à diminuer le nombre de bénéficiaires du rSa. Des contrats d'engagement réciproque ont été signés avec chaque demandeur. Des entretiens individuels ont été organisés avec les personnes concernées. Ces rencontres ont été suivies d'entretiens collectifs mensuels. Des référents ont, par ailleurs, été envoyés dans les entreprises afin de démystifier la question du rSa. En raison de l'épidémie de coronavirus, les solutions se révèlent moins nombreuses. Les résultats obtenus sont donc moins favorables.

Je voulais également vous communiquer quelques données chiffrées sur les EHPAD. La Corrèze dispose de 3 773 places dans ces établissements. Au 1^{er} novembre dernier, 2,6 % d'entre elles n'étaient pas affectées. Je rappelle que les places non attribuées ont une incidence directe sur le prix de journée de l'année N+2. Enfin, 1 023 morts ont été dénombrés dans les EHPAD corréziens en 2019, contre 970 en 2020.

Je cède maintenant la parole à Bernard COMBES.

M. COMBES – Monsieur le Président, je vous remercie. Les vacances de places sont-elles plus importantes dans certaines zones géographiques du territoire ? Cet aspect mérite un suivi attentif.

M. LE PRESIDENT – Absolument.

La densité d'établissements en Haute-Corrèze est nettement supérieure à celle de la Basse-Corrèze. Quoi qu'il en soit, tous les EHPAD du Département sont globalement remplis.

Je cède maintenant la parole à Stéphanie VALLÉE.

Mme VALLEE – Certaines aides ménagères interviennent chez des personnes âgées non bénéficiaires de l'APA. Elles ne vont donc pas percevoir de prime.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Néanmoins, ce problème est lié à la réglementation, tout comme les critères de défiscalisation du dispositif. Le Département n'a malheureusement pas la possibilité d'agir dans ce domaine.

Si vous en êtes d'accord, je propose de passer au vote sur ce rapport n° 101.

*La délibération n° 101 relative Corrèze Accompagnement COVID-19
est adoptée à l'unanimité.*

Nous examinons maintenant le rapport n° 102 sur le développement du Plan Ambitions Santé et la programmation du Centre Départemental de Santé.

RAPPORT N° 102

DÉVELOPPEMENT DU PLAN AMBITIONS SANTÉ ET
PROGRAMMATION DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Mme PADILLA-RATELADE – Nous avons adopté le Plan Ambitions Santé afin d’offrir aux Corrèziens un accès à des soins de qualité. Un an après son lancement, ce dispositif a montré toute sa pertinence. Le Centre Départemental de Santé est désormais bien installé. L’opération Corrèze Tests a notamment permis de tester tous les agents des établissements pour personnes âgées ou handicapées. Les personnels des EHPAD ont été formés au dépistage de la COVID-19, en collaboration avec nos partenaires biologistes. Une vaste campagne est également intervenue cet été sur les lieux touristiques.

Nous proposons aujourd’hui d’ajuster le Plan Ambitions Santé à la situation sanitaire. Le Département réaffirme son soutien aux collectivités locales pour l’implantation de maisons de santé. Des aides à l’investissement leur seront accordées dans la limite de 100 000 €. Des formations déportées de médecins et d’infirmiers en pratique avancée seront élaborées afin d’attirer les étudiants en Corrèze. Ces cursus seront définis en partenariat avec la faculté de médecine et les écoles d’infirmiers. Les aides aux étudiants et aux stagiaires seront renforcées. Le soutien financier aux étudiants en médecine passera ainsi de 600 à 800 € par mois. Une bourse sera également créée pour les infirmiers en pratique avancée.

L’expansion du Centre Départemental de Santé se poursuivra. Les sites d’Egletons et de Neuvic sont déjà opérationnels. Suite aux besoins identifiés en Haute-Corrèze, de nouvelles antennes vont être créées à Meymac, à Ussel, à Sornac, ainsi qu’à Bort-les-Orgues. 4 autres actions visent à assurer le développement du Centre Départemental de Santé.

Des rendez-vous médicaux simples, systématiquement accompagnés par un infirmier en pratique avancée, seront proposés dans les territoires où l’accès aux soins se révèle le plus difficile. Ces entretiens permettront d’effectuer des prédiagnostics, de renouveler des prescriptions avec validation médicale et de procéder à des vaccinations. En cas de besoin, les patients seront réorientés vers les antennes du Centre de Santé. Des spécialités médicales seront renforcées avec des recrutements en gériatrie, en ophtalmologie, en pédiatrie et en gynécologie.

Grâce à la constitution d’un pôle d’apprentissage en médecine, 2 stagiaires accueillis au Centre Départemental de Santé pourront disposer de bourses d’étude et de contrats en alternance, en lien avec les formations déportées précédemment évoquées. Un pôle interdisciplinaire permettra aux partenaires médico-sociaux d’assurer les permanences au sein des locaux du Centre Départemental de Santé. A ce jour, des permanences sont déjà tenues par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la CPAM (Caisse Primaire d’Assurance Maladie) et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La médecine du travail sera prochainement sollicitée dans ce cadre. Ces différentes mesures doivent favoriser l’accès des Corrèziens à des soins de qualité et de proximité.

M. LE PRESIDENT – Je cède la parole à François LABBAT.

M. LABBAT – Je me réjouis de l’intérêt du Département pour les problématiques de santé.

Combien de médecins, le Centre Départemental de Santé compte-t-il ? Quel est leur profil ? Ces médecins sont-ils venus s’installer en Corrèze ou viennent-ils d’un autre territoire du Département ?

J'ai le sentiment que la faculté de médecine de Limoges sera sollicitée postérieurement aux 4 nouvelles actions. Si tel est le cas, il m'aurait semblé préférable de réaliser ce travail en amont. En effet, je me suis entretenu avec des étudiants de la faculté de médecine de Limoges. Or, ces derniers ne semblent pas informés des initiatives prises par les communes, les intercommunalités, ainsi que le Département. Enfin, j'aimerais en savoir sur la genèse de ces 4 nouvelles actions.

M. LE PRÉSIDENT – Le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins représente le seul interlocuteur que nous n'avons pas consulté. A l'inverse, nous avons démarré notre processus de concertation avec le Président de la Faculté de Médecine de Limoges.

Lorsque le gouvernement a annoncé en décembre 2019 la fin du numerus clausus, nous avons constaté l'absence de crédits pour la formation de médecins additionnels. Une possibilité de formations déportées a donc été évoquée avec le président de la faculté de médecine de Limoges. Suite aux évolutions législatives, nous avons décidé d'intégrer les infirmiers en pratique avancée dans le dispositif. Cette approche nous permettra notamment de favoriser une meilleure prise en compte de la santé psychique.

8 universités françaises sont actuellement agréées pour la formation déportée. En tout état de cause, il s'agit d'un travail à moyen et à long terme. Pour mémoire, les infirmiers en pratique avancée suivent une formation de 2 ans. Le cursus des médecins s'étend également sur plusieurs années. Nous devons néanmoins agir afin d'obtenir des résultats. Lorsque nous devons déterminer le lieu d'implantation du campus, nous pourrions considérer que le projet est bien avancé. Grâce à ce dispositif, des étudiants auront une possibilité supplémentaire d'exercer la médecine. En contrepartie, ils devront travailler en Corrèze pendant au moins 5 ans. Pour information, le projet de formation déportée a été conçu, suite à une discussion avec le Président des Internes de France.

Le Centre de Santé compte actuellement 6 médecins, pour un objectif de 10 praticiens. 5 médecins additionnels sont en cours de recrutement. Leur embauche sera concrétisée en 2021. Certains médecins du Centre de Santé travaillent à temps partiel. De jeunes praticiens ont aussi rejoint la structure. Ces derniers souhaitent parfois fonder une famille. Le modèle du salariat est donc relativement adapté à leurs aspirations. Seul l'un des médecins en poste est originaire de Corrèze. Je précise que des praticiens supplémentaires pourront être recrutés afin de répondre aux besoins des communes.

Je propose de passer au vote sur ce rapport n° 102.

La délibération n° 102 relative au développement du Plan Ambitions Santé et à la programmation du Centre Départemental de Santé est adoptée à l'unanimité.

Nous examinons maintenant le rapport n° 103.

RAPPORT N° 103

CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS
ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA) ET
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Mme MAURIN – Collectivité chef de file en matière d'autonomie sur son territoire, le Département conduit cette politique en partenariat avec les acteurs du secteur et sur la base du Schéma Départemental de l'Autonomie. Dans ce cadre, une nouvelle convention doit être établie avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Ce contrat, qui précise les engagements du Département et de la CNSA pour les 3 prochaines années, repose sur les 4 objectifs suivants :

- faciliter et améliorer la qualité de la relation avec les usagers ;
- accompagner les parcours de la personne et adapter l'offre ;
- prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches aidants ;
- harmoniser les systèmes d'information.

La convention entre le Département et la CNSA devra intégrer la méthode sur le champ du handicap validée par l'Etat et l'Assemblée des Départements de France en février dernier. Le nouveau conventionnement se composera également d'une convention socle commune à toutes les MDPH. Une feuille de route spécifique à notre Département sera également négociée afin de prendre en compte les spécificités de notre territoire. Pour information, le projet de convention a été approuvé le 30 septembre dernier par la Commission Exécutive du GIP (Groupement d'Intérêt Public) MDPH.

M. LE PRESIDENT – Je reviens sur le rapport précédent. 60 % des médecins recrutés par le Centre Départemental de Santé ont moins de 40 ans. Je tenais donc à le préciser.

Je suppose que le rapport n° 103 ne suscite pas d'interrogations particulières. Je vous propose donc de passer au vote sur ce dossier.

La délibération n° 103 relative à la convention pluriannuelle sur les relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Conseil Départemental de la Corrèze pour la période 2021-2024 est adoptée à l'unanimité.

Nous examinons désormais le rapport n° 104.

RAPPORT N° 104

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 2021

M. COLASSON — Comme vous le savez, la culture demeure essentielle pour l'épanouissement personnel, la cohésion sociale et l'animation des territoires. La crise sanitaire que nous traversons engendre depuis le mois de mars de graves répercussions sur ce secteur. Presque toutes les activités culturelles sont à l'arrêt.

Dans ce contexte, je vous propose de maintenir notre soutien habituel au secteur culturel en renouvelant l'enveloppe d'1,517 M€ décidée l'année précédente. Dans le cadre du Plan Corrèze Accompagnement COVID-19, je vous propose également de débloquer une enveloppe supplémentaire de 50 000 €. Celle-ci favorisera la reprise des activités culturelles, dès que la situation sanitaire le permettra.

Cet effort de notre collectivité confirme, si besoin en était, que la culture représente l'une de nos priorités. Le soutien du Département au secteur culturel pour 2021 porte sur les 4 aspects suivants :

- les Actions Culturelles de Territoire (ACT) ;
- les Événements à Vocation Départementale (EVD) ;
- le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- les Ateliers d'Éducation Artistique.

Les conditions d'octroi de l'aide exceptionnelle de 50 000 € ont été exposées en début de séance par Sandrine MAURIN. Je ne reviens donc pas sur ce sujet.

La Commission ad hoc culture qui s'est réunie le 4 novembre dernier a validé l'ensemble du dispositif.

Vous avez toutes et tous été consultés pour l'attribution des subventions liées aux Actions Culturelles de Territoire. 259 demandes de soutien ont été formulées en 2021, contre 290 en 2020. Les enveloppes octroyées aux territoires restent inchangées, comparativement à l'année précédente. D'un total de 265 000 €, elles se répartissent comme suit :

- Pays de Brive : 73 100 € ;
- Pays de Tulle : 50 400 € ;
- Haute-Corrèze : 68 600 € ;
- Vallée de la Dordogne : 37 500 € ;
- Vézère et Avezère : 24 700 € ;
- Hors Département : 10 700 €.

Nous avons recensé 34 demandes d'événements à vocation départementale. En raison de la qualité de ses projets artistiques et de leur rayonnement départemental, nous proposons d'intégrer l'Auditorium Sophie DESSUS d'Uzerche, ainsi qu'ÀÏCONTIS, le festival biennal du fantastique, dans les événements à vocation départementale. L'enveloppe consacrée aux EVD en 2021 s'élève à 824 000 €, soit une augmentation de 13 000 € par rapport à l'année dernière. Cette hausse est financée par un transfert de fonds initialement dédiés aux Ateliers d'Éducation Artistique, lesquels ont suscité moins de demandes.

L'aide prévue dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques porte sur les conservatoires de Tulle et de Brive, ainsi que sur les 8 écoles de musique du Département. Cette enveloppe globale est de 413 000 €. Elle est contractualisée pour les années 2019, 2020 et 2021.

Nous avons reçu 26 demandes relatives à des Ateliers d'Education Artistique, contre 44 l'année antérieure. Cette forte décroissance s'explique par le contexte sanitaire actuel, peu favorable aux projets de cette nature. L'enveloppe prévue pour les Ateliers d'Education Artistique en 2021 s'élève à 15 000 €, soit une diminution de 13 300 €, comparativement à 2020. Comme indiqué précédemment, cette somme a été affectée aux EVD.

M. BOUZON – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je me réjouis de la pérennité des subventions versées aux associations culturelles, malgré le contexte sanitaire actuel. Le rapport fait état du maintien d'une enveloppe d'1,517 M€. Je rappelle toutefois que ce montant n'a pas évolué depuis 2016. Des coupes sévères sont par ailleurs intervenues dans la politique culturelle du Département.

Je souhaite également évoquer les 50 000 € complémentaires prévus dans le plan Corrèze Accompagnement COVID-19. Cette somme vise à financer des actions culturelles à destination des EHPAD, des accueils de loisirs et des foyers socioculturels. Les structures qui contractualiseraient avec des artistes corréziens pourraient ainsi bénéficier de cette aide départementale.

Le rapport n° 101 évoque une subvention de 250 € par projet. Si cette initiative est louable, elle se révèle insuffisante. En effet, les structures n'ont pas perçu de nouvelles recettes en 2020. De plus, les spectacles sont généralement joués par plusieurs intervenants. Les comités des fêtes de nos villages, qui proposent aussi des animations destinées à la jeunesse, pourront-ils prétendre à cette aide ?

M. LE PRESIDENT – Cher Christian, le budget de la culture n'a effectivement pas augmenté depuis 2016. Il est néanmoins similaire à celui adopté par la majorité précédente en 2014.

M. BOUZON – Ce budget avait été réparti différemment.

M. LE PRESIDENT – La subvention de 250 € permet de couvrir l'intégralité du cachet pour un artiste. Le cas échéant, nous pourrions faire évoluer le dispositif. Les comités des fêtes qui respectent l'objet préalablement défini n'en seront pas exclus. Les fêtes de Noël sont l'occasion de reprogrammer des contes et des spectacles. En outre, les communes pourront compléter la subvention accordée par le Département.

Pouvons-nous passer au vote sur le rapport n° 104 ? ...

*La délibération n° 104 relative à la politique culturelle départementale 2021
est adoptée à la majorité par 26 voix pour et 12 abstentions.*

Nous examinons maintenant le rapport n° 105 sur les collèges publics.

RAPPORT N° 105

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS – DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT –
EXERCICE 2021

Mme PITTMAN – Bonjour à toutes et tous. Je vous propose d'approuver les dotations de fonctionnement des 25 collèges publics corréziens, au titre de l'exercice 2021, pour un total de 2 360 658 €. Ce montant repose sur de nombreux indicateurs, tels que les effectifs, les surfaces, le nombre de jours de fonds de roulement ou les charges de viabilisation. Afin de gagner en efficacité et en équité, la règle de calcul a suscité des ajustements l'année dernière. Les modifications visaient notamment à conforter la dotation des collèges qui maintiennent leurs jours de fonds de roulement à un niveau inférieur à 90 jours. Pour information, nos propositions ont recueilli un avis favorable de la part du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) réuni le 5 octobre dernier.

M. LE PRESIDENT – Avant de passer au vote sur ce rapport, je cède la parole à Annick TAYSSE.

Mme TAYSSE – Monsieur le président, je vous remercie. J'attire votre attention sur la situation particulière du collège Clémenceau à Tulle. En effet, la subvention accordée à l'établissement pour l'exercice 2021 baisse de 20 %. Je participais hier soir à son conseil d'administration. En raison de la diminution substantielle du soutien accordé à ce collège, son fonds de réserve devra être ponctionné de 62 000 € pour assurer un fonctionnement normal. En outre, le fonds de roulement de l'établissement passera brutalement de 120 à 60 jours.

L'agent comptable estime que le budget primitif élaboré pour ce collège est de nature prudente. Le caractère soutenable de ce budget ne doit pas être soumis à caution. Un prélèvement conséquent du fonds de roulement doit intervenir afin de compenser la faible dotation globale de fonctionnement et d'assurer l'équilibre des services. Comme je l'ai expliqué, le collège conserve une autonomie de 60 jours de fonds de roulement à l'issue de ce prélèvement.

Les conséquences de cette situation sont multiples. Ainsi, le service administration et logistique n'est pas couvert par la subvention. La capacité d'autofinancement de l'établissement est réduite à néant. Or celle-ci a régulièrement permis d'assurer la maintenance des locaux ainsi que la sécurité des élèves. A titre d'exemple, la Principale du collège a décidé de financer la construction d'un portail pour éviter les intrusions au sein de la structure. La baisse de la subvention départementale obère durablement la dotation de l'établissement. De plus, les règles de lissage ne lui permettront certainement pas de retrouver sa marge d'autonomie précédente.

Je vais vous donner lecture d'une motion rédigée hier soir au sein du conseil d'administration du collège. Celle-ci vous est adressée :

« A l'unanimité, les membres du conseil d'administration du collège Clémenceau dénoncent la brutalité de la chute de la dotation du Conseil Départemental pour ce collège. Cette dotation est inférieure de plus de 60 000 € au budget nécessaire au fonctionnement minimal de l'établissement. Le Conseil Départemental de la Corrèze nous contraint donc par cette mesure à ponctionner 61 989 € sur notre fonds de roulement, ce qui nous place subitement à 60 jours de fonctionnement, soit une baisse de moitié. Nous ne comprenons pas que notre collège soit le seul à subir cet étranglement, qui ne manquera pas d'impacter négativement la qualité de vie des élèves au collège et la richesse des choix pédagogiques qui y sont menés. Aussi, demandons-nous unanimement le réexamen de cette décision inacceptable ».

M. LE PRESIDENT – Très bien.

Chaque année, tous les collèges dont le fonds de roulement est supérieur à 120 jours se plaignent de la sorte. Or, leur fonds de roulement ne s'établit jamais à 60 jours en raison des dotations initiales. La règle d'origine a été fixée par la majorité précédente. Elle a montré ses limites.

Si nous n'avions pas défini un écrêtement dans la nouvelle mesure, la ponction enregistrée par le collège Clémenceau aurait été comprise entre 23 et 25 %. L'établissement a, cependant, les moyens de fonctionner. Il ne s'agit pas du premier dans cette situation. L'année suivante, les collèges concernés peuvent avoir consommé leurs crédits. Ils peuvent également avoir retrouvé un équilibre.

Je rappelle que le fonds de roulement est alimenté par le Département. Nous avons donc jugé normal d'instaurer une réelle équité entre les différents collèges. L'argument avancé par certains établissements se révèle surprenant. En effet, ces structures réussissent à investir par leurs propres moyens.

Mme TAYSSE – Les demandes ne sont pas suivies d'effets au niveau de la Collectivité.

M. LE PRESIDENT – Mais parce que nous le savons ! Dans un cas, le collège est capable de financer un portail, mais dans l'autre il ne l'est pas : nous commencerons donc à financer celui-là. Le chien se mord la queue ! Ils décident d'investissements sans même l'accord de la Collectivité, simplement parce qu'ils ont de l'argent, tandis que les autres se retrouvent contraints de quémander. Telle est la réalité.

Mme TAYSSE – La vétusté et l'insalubrité des sanitaires du collège Clémenceau nous ont souvent occupés au sein de cette Assemblée. Il ne faut tout de même pas exagérer.

M. LE PRESIDENT – S'ils ne nous occupent plus, nous pouvons en déduire que la situation s'est améliorée.

Mme TAYSSE – Ce n'est pas encore fait, dix ans après ! C'est une honte ! Durant toute la scolarité au collège de leurs enfants, les représentants de parents d'élèves au CA (conseil d'administration) auront réclamé des toilettes salubres. C'est une honte !

M. LE PRESIDENT – Vous avez raison, ces travaux auraient dû être réalisés il y a longtemps. Si nous en sommes à traiter, y compris sur le plan de relance de l'Etat, un sujet en lien avec le plan de rénovation des collèges, c'est bien entendu parce qu'ils en ont besoin, les difficultés des uns et des autres ayant amené à quelque peu tirer sur la corde en matière de bâtiments. Désormais, des rénovations s'avèrent forcément nécessaires et elles font partie des priorités. Au-delà du cas des sanitaires qui, certes, constituent un sujet important, je pense aussi aux demi-pensions et à un certain nombre de salles de classe. Nous savons que priorité doit être donnée à la rénovation des bâtiments.

Mme TAYSSE – Il est certes important de poser des règles, mais ce n'est que dans le cadre d'un dialogue de gestion qu'il est possible d'embrasser la totalité des problématiques d'un établissement et d'identifier les conséquences des décisions budgétaires prises. Or, dans le cas du collège Clémenceau en particulier, un tel saut budgétaire n'est pas acceptable, selon moi. Il faut donc ramener la baisse administrée de 20 % à 10 %, parce qu'ils ne sont pas si loin des 120 jours de fonds de roulement. Ils se situent sur une zone frontalière, soit la plus sensible en termes de mesures « sanctions ». Nous admettons la règle posée ainsi que la nécessité de contraindre les finances publiques au regard de la conjoncture, mais s'agissant de ce collège, la baisse administrée s'avère véritablement trop conséquente. Or, seul un dialogue de gestion peut permettre de temporiser les règles en vigueur, comme nous avons pu être amenés à le faire, ponctuellement, dans le champ social.

M. COMBES – Il s'agit d'un dossier important pour la ville ; le collège Clémenceau correspondant à un très gros collège, plutôt complexe d'un point de vue architectural du fait de ses nombreux bâtiments. Il est difficile à faire fonctionner et génère des frais inhérents à sa taille et à son caractère collinaire. Il reçoit beaucoup d'internes du lycée Edmond Perrier et constitue donc un établissement clef pour la ville de Tulle. Il propose, en outre, des aménagements horaires au titre des cours de musique, etc.

Pour ma part, je comprends les règles que nous avons d'ailleurs nous-mêmes établies, mais au-delà de l'aridité comptable des situations, une progressivité peut s'instaurer dans nos rapports avec les collèges. Plutôt que de donner le sentiment d'un débat un peu sec, nous avons tout de même la capacité d'expliquer les règles de l'argent public et d'instaurer une progressivité afin d'éviter tout sentiment d'injustice. En effet, les enseignants de ce collège travaillent auprès de groupes classes particulièrement conséquents et tous se montrent un peu tendus par la situation. Il faut donc que le Département qui, en général, se tient à l'écoute des situations particulières, consente le petit effort que nous demandons.

Mme TAYSSE – Lors du CA d'hier soir, après avoir pris connaissance de certaines analyses plutôt tranchées (du type « il faut ramener tout le monde en dessous de 60 jours de fonds de roulement »), j'ai également rappelé que telle n'était pas forcément la cible, même si nous étions dans un contexte de contraintes budgétaires. Pour autant, le saut proposé me paraît trop conséquent, d'un point de vue qualitatif, ce collège étant très proche des 120 jours de fonds de roulement. A quelques jours près, il passe pourtant de -10 à -20 %, or il restera durablement à ce niveau-là.

M. LE PRESIDENT – Non ! S'il passe à 60 jours de fonds de roulement, il gagnera en dotation l'année prochaine.

Mme TAYSSE – Les règles de lissage ne le permettront pas.

M. LE PRESIDENT – Bien sûr que si ! Autant je partage les propos de Monsieur COMBES sur la nécessité d'arrondir quelques angles, autant, sur ce sujet qui ne date pas d'hier, nous avons précisément changé la règle afin de supprimer tout aspect de progressivité à la rehausse, qui plombait les collèges en situation difficile. Nous nous sommes donc permis de donner beaucoup plus à ceux qui se trouvent dans une situation difficile, et la discussion portait d'ailleurs sur -20 % ou -30 %. *In fine*, nous avons collectivement assumé le fait que les collèges les plus riches y perdraient, le lissage leur permettant par la suite de retrouver leur dotation.

Nous ne pouvons consacrer toute notre séance à ce sujet, sachant que les dotations sont de toute façon notifiées aux CDEN. Nous étudierons néanmoins le cas précis du collège Clémenceau dans le cadre des dialogues de gestion. Ce collège joue effectivement un rôle central sur le secteur. Je sou mets maintenant ce rapport au vote.

*La délibération n° 105 relative aux actions en faveur des collèges publics –
Dotation principale de fonctionnement – Exercice 2021
est adoptée à la majorité par 26 voix pour, 11 abstentions et 1 voix contre.*

RAPPORT N° 106

COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION –
DOTATIONS 2021

Mme PITTMAN – En ce qui concerne les 5 collèges privés du Département, je vous propose d'allouer les dotations 2021 au titre du fonctionnement et de l'investissement.

La dotation de fonctionnement comporte 2 forfaits, l'un pour le personnel et l'autre pour le matériel, qui représentent une enveloppe globale de 833 750 €. Le Département octroie, par ailleurs, 3 dotations spécifiques, à savoir : 14 000 € au titre de l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire, 12 000 € au titre de l'aide à l'équipement informatique et enfin 14 000 € au titre de l'aide aux travaux d'investissement. Le montant total des crédits mobilisés en faveur des collèges privés sur l'année 2021 s'élève à 847 750 € en fonctionnement et 26 000 € en investissement.

M. LE PRESIDENT – En l'absence de demande de prise de parole, je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 106 relative aux collèges privés sous contrat d'association –
Dotations 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 107

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ODCV –
CONVENTION : 2021-2022-2023-2024

Mme DUCLOS – Depuis plus de 70 ans, le Département facilite l'accès aux vacances et aux séjours éducatifs des Corréziens à travers un partenariat avec l'Oeuvre Départementale des Centres de Vacances (ODVC). Ainsi, le Département accompagne chaque année l'ODCV à hauteur de 328 000 €, afin de lui permettre de réaliser les programmes suivants : des séjours en classes de découverte, des séjours d'intégration pour les classes de 6^{ème} et des aides aux séjours pour les juniors et les familles.

En parallèle, le Département a également réalisé plus de 600 000 € d'investissement sur la période entre 2018 et 2020, sur les sites de La Martière à Saint-Pierre d'Oléron, des Chalets des Aiguilles à Chamonix et de l'Espace 1000 Sources à Bugeat. Ces dernières années, ce partenariat a porté ses fruits avec des résultats très satisfaisants et un nombre de bénéficiaires des actions de l'ODCV en hausse. En 2019, ce sont plus de 1 834 élèves qui ont fréquenté les 3 sites d'accueil de La Martière, Chamonix et Bugeat.

Par ailleurs, cette année, dans un contexte qui a fortement impacté l'activité de l'ODCV, un partenariat a notamment été mis en place au bénéfice des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, afin de leur offrir la possibilité de changer d'environnement et de proposer aux assistantes familiales un moment de répit.

Compte tenu de ce bilan très positif, il vous est proposé de renouveler la convention de partenariat liant l'ODCV au Département, avec un soutien à hauteur de 328 000 € annuels jusqu'en 2024. Cette date permettra également de mettre en cohérence notre politique d'action éducative et sociale avec notre gestion patrimoniale des sites de La Martière et de Chamonix dont l'ODCV assure la gestion pour le compte du Département jusqu'en 2024.

Mme BOISSIERAS – Ce rapport ne me pose pas de difficulté, mais parce que nous venons de parler de fonds de roulement et de trésorerie, je souhaite rappeler le point suivant : l'an passé déjà, à l'occasion de la mise en place du loyer de Chamonix, nous avons constaté que l'ODCV bénéficiait d'une trésorerie conséquente, lui assurant une certaine sécurité pour les jours à venir. Elle permet aujourd'hui à l'ODCV d'émerger du marasme actuel sans être trop en difficulté. Le solde du Plan a d'ailleurs été versé sans être consommé, ce qui constitue une très bonne nouvelle, que nous avons relevée en Assemblée Générale.

Cependant, disposer d'un petit bas de laine pour une entreprise qui emploie de la main-d'œuvre correspond aussi à une gestion raisonnable. Je pense donc que nous devons aussi être attentifs aux réserves de trésorerie qui, par beau temps, peuvent paraître superflues et peut-être déraisonnables ; par avis de grand vent en revanche, nous sommes bien contents de les trouver. Nous devons donc, l'an prochain, veiller à la situation de l'ODCV qui exerce sur un secteur marchand pour une bonne part de son activité ; en effet, sa trésorerie est bien évidemment en train de dégringoler actuellement.

M. LE PRESIDENT – Nous échangeons régulièrement avec l'ODCV. Le jour où nous fêtons les 50 ans du décès du Général de Gaulle, nous n'allons tout de même pas gâcher l'héritage du CNR (Conseil National de la Résistance) ! L'ODCV entendait être rassurée sur sa pérennité, d'où cette nouvelle convention, mais au-delà des problématiques de trésorerie, nous devons nous poser de vraies questions à compter de 2024, afin de déterminer comment notre partenariat peut redémarrer dans les nouveaux locaux. Une fine analyse juridique sera nécessaire.

Depuis des années, nous partageons tous la même volonté et d'ailleurs, le sujet de l'ODCV n'a jamais posé problème entre nous. Il nous faudra donc trouver la bonne formule pour que ce partenariat puisse perdurer dans de bonnes conditions.

Je sou mets maintenant ce rapport au vote.

*La délibération n° 107 relative au renouvellement du partenariat avec l'ODCV –
Convention : 2021-2022-2023-2024
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

ROUTES 2025 –

BILANS DES CONCERTATIONS PUBLIQUES DES DÉVIATIONS DE LUBERSAC ET DE MEYMAC

M. LE PRESIDENT – Nous accueillons, pour sa première séance, le nouveau Directeur des Routes, Dominique MONTEIL.

M. TAGUET – Depuis 2015, nous avons souhaité relancer les grands projets routiers stratégiques pour l'aménagement et le développement de notre territoire, avec le plan départemental "Routes 2025". Ce jour, je vous propose d'effectuer les choix de tracés des projets de déviation de Lubersac et Meymac, qui ont fait l'objet de concertations publiques durant l'automne, ainsi qu'un point d'étape sur le projet de contournement de Noailles.

S'agissant tout d'abord de la déviation de Lubersac, ce projet doit permettre de délester le trafic des poids-lourds au centre du bourg et d'améliorer la desserte des zones d'activités économiques. La concertation publique s'est déroulée au mois d'août afin d'associer pleinement la population et le nouveau Conseil Municipal de Lubersac aux choix d'aménagement. Des variantes étaient présentées lors de cette concertation ; 68 contributions ont été recueillies, dont 64 en faveur de cette déviation. 54 se sont positionnées en faveur de l'une des variantes, dont 51 en faveur de la variante n° 2 et 3 en faveur de la variante n° 1.

Je vous propose donc de retenir la variante n° 2 avec la poursuite des études, en prenant également en compte les 2 modifications largement exprimées dans cette concertation : la création d'une voie d'accès direct sur la zone du Verdier et le décalage localisé du tracé afin de l'éloigner le plus possible du lotissement de la Faucherie Basse. Cette déviation mesure 3 750 mètres et présente un coût HT (Hors Taxes) estimé à hauteur de 6,8 M€.

En ce qui concerne ensuite la déviation de Meymac, ce projet doit permettre de délester le centre du bourg du trafic des poids-lourds et d'améliorer la desserte des activités situées à l'est de la commune et notamment de la zone de Maubech. La concertation publique s'est déroulée en septembre, afin de déterminer le choix du tracé parmi plusieurs variantes. Il y avait, en effet, 9 variantes, dont 4 au nord, 3 au centre et 2 au sud. La concertation a fait l'objet de 27 contributions, dont 7 se sont positionnées contre le principe de cette déviation, alors qu'aucun avis contraire ne s'était exprimé lors des précédentes concertations. Les avis favorables se sont, quant à eux, répartis entre les différentes variantes et les orientations qui se sont dégagées nous ont permis d'arrêter un tracé. Je vous propose donc de retenir la combinaison des variantes N1, C1 et S1, représentant un linéaire global d'environ 4 km, pour la poursuite des études sur la déviation de Meymac. Mes collègues et moi-même nous sommes rendus plusieurs fois à Meymac afin de rencontrer les élus et les propriétaires et d'affiner ce tracé. La partie la plus sujette à discussions correspondait à la partie nord, mais les contraintes environnementales étaient telles que le tracé n° 1 a été choisi car il permettait d'accélérer la réalisation de cette déviation.

Enfin, à propos du contournement de Noailles, qui doit permettre de relier le Sud Corrèzien à l'autoroute A20, je vous précise que les études d'avant-projet sur le tracé se terminent et pourront donner lieu, dès le début de l'année 2021, à l'établissement d'un dossier réglementaire préalable à la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat. La partie du tracé en aménagement de la RD 158 a fait l'objet, dans le courant du mois d'octobre, de nouveaux échanges avec les interlocuteurs locaux et une visite sur site sera prochainement organisée avec les élus et les associations locales afin d'étudier les différentes solutions pour cet aménagement.

Mme VALLÉE – Vous nous fournissez, dans ce rapport, un bilan des concertations relatives aux déviations de Lubersac et de Meymac. S'agissant de Lubersac, le choix du tracé de la variante n° 2 accorde toutes les volontés sans opposition marquée, au vu des contributions et des participations, sous réserve des ajustements accordés. Compte tenu de votre volonté de l'associer pleinement, j'imagine que le Conseil Municipal y est également favorable.

Concernant la concertation relative à Meymac, il est à noter une très faible participation qui ne permet pas d'établir un positionnement significatif. J'imagine donc que la position de la Commune, que vous avez dû pleinement associer également, a pesé dans le choix des tracés. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il faut avancer sur ce dossier, ouvert depuis de trop nombreuses années maintenant. Cependant, lors de la commission, il nous a été indiqué que, d'après le calendrier prévisionnel des travaux, la déviation de Lubersac serait engagée au deuxième trimestre 2023, que les études relatives à Meymac pourraient être prêtes en 2024 mais que rien, voire seulement un tiers de la déviation, ne serait lancé avant 2025, ce qui repousse encore l'ensemble des travaux à une échéance très lointaine.

Telle est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

M. TAGUET – Le nombre de participants a effectivement été faible s'agissant du projet de Meymac, alors même que nous avons organisé 2 réunions publiques, dont une en présence du Président et l'autre, dans le courant du mois d'août, aux côtés des propriétaires et des élus. L'enquête publique a été réalisée selon les règles habituelles mais n'a pas attiré beaucoup de participants.

Le tracé nord correspondait au plus sensible. Je vous ai exposé les raisons de notre choix, après avoir rencontré le Maire de Meymac qui, hier soir, réunissait son Conseil Municipal. Le tracé n° 1 a été validé car l'autre engageait de telles études environnementales que les travaux auraient été encore plus tardifs.

La méthode appliquée à Lubersac comme à Meymac correspond à celle mise en œuvre à Malemort, à savoir un travail amont réalisé par le Service Etudes et Travaux du Département et par le Cabinet, aux côtés des services de l'Etat (services de l'Environnement, de la DDT –Direction Départementale des Territoires–, de la Préfecture), afin de réduire au maximum la durée des études. Nous sommes néanmoins toujours demeurés dans le cadre légal.

Ensuite, se pose aussi la question du phasage du financement. Je ne sais qui sera aux affaires en 2022, mais le projet "Routes 2025" a également été calé d'un point de vue financier. En 2022, nous réaliserons la déviation de Malemort, puis celle de Lubersac et, enfin, celle de Meymac, peut-être en 2024. En outre, parce que cette déviation compte 3 tronçons, nous pourrions tout à fait, en fonction des possibilités financières du Département, démarrer 2 phases en même temps, ce qui n'obérerait pas le tracé définitif puisque des carrefours giratoires seront installés à chaque intersection. Il ne s'agira donc que d'un choix financier. Je comprends bien votre impatience, mais rappelle que nous avons dû reprendre toutes les études.

M. LE PRESIDENT – Si la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) n'est pas adoptée, ce calendrier devra être à nouveau modifié, même à Lubersac d'ailleurs. La déviation de Malemort a pu être réalisée d'abord parce que nous avons trouvé les financements nécessaires, mais aussi parce que l'étude était lancée. Si la DUP n'avait pas été prolongée sur le mandat précédent et si nous n'avions pas trouvé une solution (seules 3 phases sur 10 nous concernaient au sein du projet environnemental), nous en serions encore à l'étape de l'enquête publique.

Le problème des infrastructures reste entier aujourd'hui. Le projet de Lubersac emporte quelques enjeux environnementaux, mais peu. Celui de Meymac soulève en revanche de vraies difficultés : la solution proposée au départ, au Nord, par le Maire, ne pouvait être déployée. Pour le coup, alors que nous maîtrisons la question du financement, nous n'avons pas la main sur le calendrier.

Enfin, je ne sais ce que signifie la faiblesse de la concertation : est-ce parce que le sujet ne fait pas débat ou parce que nul ne souhaite s'exprimer ?

M. TAGUET – La solution Nord proposée par le Maire emportait en outre la division en 2 d'une propriété agricole, déjà impactée par l'implantation de l'usine, ce qui, en sus des problématiques environnementales, aurait posé problème vis-à-vis de la Chambre d'Agriculture et des propriétaires. Il nous a donc fallu travailler de nouveau, en concertation avec le Maire de Meymac.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 201 relative aux "Routes 2025" –
Bilans des concertations publiques des déviations de Lubersac et de Meymac
est adoptée à la majorité par 29 voix pour et 9 abstentions.*

RAPPORT N° 301

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL
POUR L'EXERCICE 2020

M. COMBY – La première page du diaporama fait état des mouvements réels et des mouvements d'ordre. Cette Décision Modificative (DM) intervient en complément du budget voté en avril dernier, que nous avons ajusté au mieux. En effet, en mouvements réels, cette décision modificative représentera moins de 1 % de ce budget, soit une adaptation mineure.

Elle emporte néanmoins quelques éléments majeurs. En fonctionnement, nous enregistrons en effet des dépenses supplémentaires liées aux primes accordées aux bénéficiaires du rSa, dans le contexte de crise sanitaire (+2,4 M€) et à la compensation de la sous-activité de certaines structures sociales et médico-sociales (+3 M€). De plus, en termes de recettes, nous percevrons 3 M€ de moins au titre des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), et une baisse de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) devra également être actée.

Il nous faut donc trouver 6 M€. Or, la Loi de Finances rectificative de juillet dernier et la circulaire de l'été 2020 nous permettent de recevoir, de la part de l'État, une avance remboursable sur 3 ans à hauteur de 2,4 M€, visant à compenser notre manque de recettes au niveau des DMTO. Par ailleurs, l'État nous autorise à transférer, en investissement, nos dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire, soit environ 3 M€ et à emprunter pour faire face à de nouvelles dépenses de fonctionnement. Nous emprunterons donc 3,5 M€ et, avec les 2,4 M€ évoqués précédemment, nous disposerons des 6 M€ nécessaires au financement du manque de recettes et à l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement.

S'agissant ensuite des dépenses d'investissement, un certain nombre d'économies réalisées sur des appels d'offres nous permettent de redéployer des crédits : nous pouvons ainsi investir plus de 3 M€, au titre de la fin de l'année 2020, sur les collèges d'Argentat et d'Allasac, nous inscrivons plus d'1 M€ au titre du lancement du projet de viaduc des Rochers Noirs à Soursac et une centaine d'opérations nouvelles ont permis, *via* la signature d'avenants à la contractualisation 2018-2019-2020, d'accorder 1 M€ supplémentaire à plusieurs communes, ce qui générera 5 M€ de travaux.

Cette décision modificative porte donc, en dépenses réelles, sur 3,6 M€ environ, mais ce sont en dépenses d'ordre que les mouvements sont les plus importants, ce qui n'est, bien entendu, pas le cas lorsque nous votons le budget au mois d'avril, mais s'explique par le fait que nous pouvons transférer en investissement nos dépenses de fonctionnement liées à la pandémie, afin de pouvoir emprunter.

Enfin, comme toujours, il nous faut valider les révisions d'autorisations de programmes et d'engagements et clôturer les autorisations de programmes et d'engagements antérieures à 2020, afin d'affiner nos prévisions.

M. FRONTY – Crise sanitaire oblige, cette décision modificative n'est assurément pas qu'un simple ajustement comptable de fin d'exercice. Elle porte sur un ensemble d'opérations réelles d'ordre en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement qui revisitent ou réorganisent de manière significative les propositions budgétaires de la séance plénière du 12 avril dernier. Les éléments présentés en Commission retracent, d'une manière très pédagogique, les grandes lignes de ces principaux mouvements. Que les fonctionnaires territoriaux qui ont conçu et présenté ces documents dans un contexte inhabituel en soient très sincèrement remerciés.

En ce qui concerne les chiffres, mon attention avait été attirée par le différentiel entre le compte administratif 2015 qui constatait une dépense de près de 22 M€ pour l'APA à domicile et l'inscription au budget 2020 d'une somme de 14 M€, ce qui représentait une baisse en valeur absolue de 8 M€, la DM proposant une nouvelle diminution de 950 000 €, soit 6,8 %. Si on cumulait la baisse des dépenses de fonctionnement en autonomie (prestations de compensation du handicap, allocation de compensation pour tierce personne, établissements pour personnes âgées hors APA, dont l'outil de téléassistance), cela représentait une diminution de 1,8 M€. Or chacun sait que la population de la Corrèze est vieillissante et qu'une population vieillissante se fragilise et devient moins autonome. Cela me laissait perplexe car je n'avais trouvé aucune explication dans votre rapport ; les compléments d'information donnés en séance justifient en partie ces baisses.

Lors de ton récent passage sur un chef de lieu de canton cher à Michel et à moi-même, ta réactivité ainsi que celle des services départementaux ont été très appréciées pour traiter l'urgence des travaux, notamment la demi-pension du collègue. Tu as, ce jour-là, également signé le premier Contrat Local d'Innovation Sociale, voté en juillet 2016, qui avait comme objectif affiché 200 contrats d'ici la fin 2021. Il en reste donc 199 pour rendre efficiente une telle initiative fort honorable au demeurant, qui pourrait judicieusement s'intégrer dans le plan de relance.

Cette décision modificative décline pour partie le rapport n° 101 Corrèze Accompagnement COVID-19, et prend en compte les impacts liés à cette crise, notamment certaines de nos remarques ou suggestions, émises lors de la présentation du budget primitif, le 10 avril dernier (primes aux professionnels de l'enfance, de l'autonomie en établissement et à domicile, ainsi que les compensations apportées aux services d'aide et d'accompagnement à domicile ou aux établissements pour personnes handicapées, aux assistants familiaux, etc.). Sont également inscrites à cette DM des révisions d'autorisations de programme : elles réorientent certains investissements pour soutenir la commande publique. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie et vous propose d'adopter cette décision modificative.

*La délibération n° 301 relative à la Décision Modificative n° 1 du budget principal
pour l'exercice 2020
est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie pour votre confiance ainsi que pour tout le travail réalisé, conformément à ce que nous avons décidé lors de notre dernière séance.

RAPPORT N° 302

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2020

Mme AUDEGUIL – Au cours de l'année 2020, l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) a représenté 6 % de l'activité totale du Centre contre 37 % en 2019. En effet, la mise en œuvre des dispositifs d'accueil de Don Bosco et de l'ASEAC (Association Sauvegarde Enfance et Adolescence Corrèze) a contribué à orienter directement ces jeunes et à ne les orienter vers le CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) que très à la marge. Ainsi, le CDEF s'est recentré sur des missions d'accueil inconditionnel et, en particulier, la prise en charge des situations les plus complexes qui ne trouvent pas de solutions ailleurs.

Néanmoins, l'année 2020 a été une année atypique dont le rythme a été impacté par la crise sanitaire. On constate moins de flux d'arrivées et de départs mais des séjours et des accompagnements plus longs et plus complexes, liés au confinement. Dans ce contexte, le CDEF n'a pu, cette année encore, réaliser aucun accueil de bénéficiaires relevant d'autres Départements, le privant ainsi d'une partie des recettes attendues.

Ainsi la présente Décision Modificative n° 1 permet d'ajuster le volume des charges au vu de la réalité de l'exécution budgétaire à hauteur de 35 381 €. La dotation versée par le budget principal du Département doit donc être portée à 1,767 M€, soit 36 000 € de plus qu'au BP (Budget Primitif).

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

*La délibération n° 302 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille :
Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 303

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2020

Mme PARDILLA-RATELADE – La crise sanitaire a considérablement perturbé l'année 2020, entraînant une baisse des consultations réalisées par le Centre Départemental de Santé, mais elle a permis le développement de Corrèze Tests, en soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Plus de 5 000 tests ont ainsi été réalisés et ont permis de garantir la sécurité de nos aînés et des personnes handicapées.

Les recettes de fonctionnement sont inférieures de 9 200 € à l'estimation du BP qui était de 500 000 €. Les dépenses d'investissement sont inférieures au prévisionnel, permettant ainsi de restituer 109 200 €. Les recettes d'investissement sont également inférieures au prévisionnel. La subvention d'investissement peut donc être diminuée de 100 000 € sur les 200 000 € prévus au BP.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 303 relative au Centre Départemental de Santé :
Décision Modificative n° 1 au budget 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2021 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLÉE ET
TAUX D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

M. COMBY – Ce rapport sollicite tout d'abord votre autorisation, au titre de l'exercice 2021, d'engager et de mandater jusqu'à 25 % du montant des crédits d'investissement votés au budget 2020.

Sa deuxième partie, habituelle elle aussi, concerne le taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce sont des éléments qui servent de références aux cadrages budgétaires des établissements et nous vous proposons de maintenir, pour 2021, comme en 2020, un taux d'évolution de 0 % pour les établissements qui accueillent des personnes âgées, des personnes handicapées et les établissements du secteur de l'enfance.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 304 relative à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2021
avant le vote par l'Assemblée et taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 305

ADMISSIONS EN NON-VALEUR, CRÉANCES ÉTEINTES ET REMISE GRACIEUSE

M. COMBY – Ce rapport habituel fait état des créances irrécouvrables parce que les adresses des redevables sont inconnues, parce que les débiteurs ne sont pas solvables ou que les sommes sont modiques, à la demande du Payeur Départemental.

Pour les admissions en non-valeur, le montant s'élève à 53 049,96 €. Il y a aussi quelques créances éteintes résultant d'une décision juridique qui s'impose à notre collectivité : elles s'élèvent à 15 290,53 €. Enfin, au titre de l'autonomie, ce rapport emporte une remise gracieuse pour des frais d'hébergement en EHPAD, qui s'élève à 1 261,52 €.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

La délibération n° 305 relative aux admissions en non-valeur, créances éteintes et remise gracieuse est adoptée à l'unanimité.

Je remercie Francis pour son investissement.

RAPPORT N° 306

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois sont un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent, tout au long de l'année, les créations, suppressions ou modifications des emplois. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 30 septembre 2020 et enregistrent pour la collectivité des transformations d'emplois suite à des réussites aux concours, des transformations et des créations d'emplois pour répondre aux besoins de fonctionnement des services et des suppressions d'emplois.

Ils enregistrent également deux créations d'emplois à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2021 pour renforcer notre politique de développement du dispositif d'ingénierie territoriale d'une part, et de pilotage de l'activité au sein de la Direction des Routes, d'autre part.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 306 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 30 septembre 2020
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 307

COMMISSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL –
COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

M. PEYRET – Considérant la disparition de notre ami Jean-Claude, il convient de proposer Jean-François LABBAT, Conseiller Départemental du canton de Naves pour siéger au sein de la Commission de la Cohésion Territoriale.

M. LE PRÉSIDENT – Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 307 relative à la Commission du Conseil Départemental –
Commission de la Cohésion Territoriale : désignation d'un membre
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 308

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

M. ARFEUILLERE – Le Département dispose d'un contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance, établi pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Le délégataire est la Fondation des Caisse d'Epargne pour la solidarité, désormais fondation Partage et Vie. Le rapport annuel d'activité 2019 du délégataire a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 7 octobre 2020, et adopté à l'unanimité.

Fin 2019, Corrèze Téléassistance comptait 6 068 abonnés, soit 100 de plus que l'année précédente : cette augmentation s'avère essentiellement liée au développement d'une nouvelle offre de téléassistance mobile. Le service a également traité 113 000 alarmes. Outre cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme réalise des appels réguliers de convivialité, représentant plus de 79 000 appels pour l'année 2019. La participation financière des abonnés comprend une part au titre des frais d'installation, variant de 15 à 90 € par mois et une part de l'abonnement variant de 18 à 40 € par mois également selon le contrat. Cette participation est inchangée depuis 2013.

Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations de service public qui s'est élevée, pour 2019, à 1 M€.

Durant le premier confinement, nous avons demandé à Corrèze Téléassistance de participer activement à la lutte contre l'isolement et aux dispositifs d'alerte et de veille mis en place par le Département.

Ainsi, Corrèze Téléassistance a assuré une permanence téléphonique avec prise des appels pour le compte de la Direction Autonomie/MDPH de 18 heures à 8 heures, tous les jours de la semaine et le week-end. De plus, il a été demandé à Corrèze Téléassistance de doubler les appels de convivialité dans le cadre de la délégation de service public, soit 8 400 appels réalisés sur cette période.

Grâce à ce service initié par le Département, une organisation agile et efficace a pu se déployer durant cette période exceptionnelle pour renforcer l'ensemble des dispositifs existants.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

Acte est donné sur la délibération n° 308 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance : rapport d'activité 2019.

RAPPORT N° 309

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES –
DÉLÉGATION DE POUVOIR DE SIGNATURE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARTICLE L. 322-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Ce rapport classique de fin de séance porte sur les marchés publics et accords-cadres, dont vous avez reçu, en Commission et dans vos documents, la liste complète.

*Acte est donné sur la délibération n° 309 relative aux marchés publics et accords-cadres –
Délégation de pouvoir de signature à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 322-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

M. LE PRÉSIDENT – Nous en avons maintenant fini avec les rapports. Il nous reste à débattre de 2 motions, peut-être sans la présence de l'Etat. Qu'en pensez-vous ? ... Merci Messieurs.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 NOVEMBRE 2020

—▼—
MOTION

Pour l'instauration d'une possibilité de vote par correspondance pour les élections départementales et régionales de 2021

Ciment de notre démocratie, le droit de vote est consacré par la Constitution de la Vème République. A travers ce droit, les citoyens expriment les grands choix politiques qui guident la vie de notre pays et de nos territoires.

Cependant, l'affaiblissement de la participation démocratique est croissant en France depuis les années 1970. Cette tendance s'est amplifiée ces dernières années, certes avec des nuances en fonction des types de scrutins et des territoires.

La crise sanitaire que nous traversons est venue bouleverser le processus électoral, dissuadant certains électeurs de se rendre dans les bureaux de vote, notamment les plus vulnérables d'entre eux. Au cœur de la première vague épidémique, les élections municipales ont connu une importante chute de participation avec 44,7% de votants en mars au 1^{er} tour puis 41,2% en juin pour le second tour.

Cette expérience nous pousse à réfléchir à l'instauration d'autres modalités de scrutin, subsidiaires et complémentaires, pour garantir la continuité de notre modèle démocratique notamment pour les élections départementales et régionales de 2021.

D'autres pays, notamment européens, nous ont prouvé que le vote par correspondance pouvait être une alternative crédible durant la pandémie de la Covid19.

En mars 2020 et face à l'ampleur de la crise sanitaire, le second tour des municipales en Bavière s'est tenu exclusivement par correspondance et a vu une participation plus élevée que lors du précédent scrutin de 2014 (+ 4,2 points).

La récente expérience états-unienne, où près de 70 millions de citoyens américains ont voté par correspondance, tend à prouver que la participation massive l'emporte sur les présumés risques de fraude, et illustre bien le souhait des électeurs de réduire leurs risques d'exposition au virus.

Le vote par correspondance était autorisé en France jusqu'en 1975 avant d'être supprimé au motif de risques de fraude.

Mais, depuis cette époque, les procédures de contrôle et les moyens existants aujourd'hui offrent des solutions de sécurisation du vote aptes à garantir la sincérité du scrutin.

Le vote par correspondance est déjà familier à de nombreux français puisque les élections professionnelles et consulaires se font déjà par correspondance et sans difficulté.

Ce vote n'aurait pas pour objectif de remplacer le vote physique, mais il apparaît comme une solution complémentaire pour ceux qui le souhaitent durant la pandémie.

Le report prévisible des scrutins départementaux et régionaux en juin 2021 offre un délai raisonnable pour mettre en place les dispositifs nécessaires à l'organisation d'un vote par correspondance garantissant le respect de tous les principes fondamentaux.

Il nous appartient aujourd'hui de faire preuve d'anticipation et d'innovation afin d'éviter toute improvisation pour l'organisation de ces scrutins en juin 2021.

Définir les modalités de vote, mettre en place un dispositif de contrôle idoine afin d'assurer la sincérité du scrutin, évaluer le bon fonctionnement du scrutin lors des prochaines élections afin de définir les contours du vote par correspondance, autant d'opérations envisageables au vu de la période de préparation qui s'ouvre à nous.

Il apparaît primordial que la démocratie s'adapte aux enjeux de la modernité et que le processus électoral perdure en toutes circonstances. Voter est un droit mais aussi un devoir civique, et nul citoyen, aussi vulnérable soit-il, ne saurait être exclu du système démocratique au motif d'un risque sanitaire.

Le Conseil départemental de Corrèze :

=> **propose** que les électeurs qui le souhaitent, aient la possibilité de voter par correspondance dans des conditions permettant de respecter le secret du vote et la sincérité du scrutin lors des prochaines élections départementales et régionales de 2021.

=> **propose** que ces modalités de vote soient évaluées durant ces deux scrutins pour déterminer la faisabilité d'étendre le vote par correspondance à l'ensemble des scrutins qui le permettront.

M. ARFEUILLERE – Comme indiqué en introduction, nous souhaitons vous soumettre une motion relative au vote par correspondance. Vous l’avez tous sous les yeux, je ne vous en lis que la fin :

« Suite à cette motion, le Conseil Départemental de la Corrèze propose que les électeurs qui le souhaitent aient la possibilité de voter par correspondance dans des conditions permettant de respecter le secret de vote et la sincérité du scrutin, lors des prochaines élections départementales et régionales de 2021, et le Département de la Corrèze propose également que ces modalités de vote soient évaluées durant ces 2 scrutins pour déterminer la faisabilité d’étendre le vote par correspondance à l’ensemble des scrutins qui le permettront ».

M. LABBAT – Je souhaite une précision : cette nouvelle modalité de vote ne concernera-t-elle que les prochaines élections, en lien avec la crise sanitaire, ou sera-t-elle pérennisée à plus long terme ?

M. LE PRESIDENT – Dans notre esprit, la crise sanitaire permet une telle expérimentation. Il n’est de toute façon pas possible de voter par correspondance aux élections présidentielles, qui relèvent de l’exception : en effet, une loi organique définit le cadre électoral de ces élections. En conséquence, pour mettre en place un vote par correspondance aux élections présidentielles, il faudrait modifier la loi organique, à la majorité qualifiée.

M. LABBAT – Dans le contexte de crise sanitaire, je suis tout à fait favorable à cette modalité qui permet de faciliter le vote d’un électeur craintif pour sa santé. En revanche, en l’absence de toute crise sanitaire, je pense que l’électeur doit faire l’effort de se déplacer jusqu’au bureau de vote ; sinon, c’est le début de la fin !

M. LE PRESIDENT – Ceux qui ont travaillé sur cette proposition en sont arrivés à la même conclusion : le vote physique doit primer sur le vote par correspondance.

M. COMBES – Je partage l’argument selon lequel, compte tenu de la période, il convient de privilégier la sécurité sanitaire, sachant que le vote par correspondance permet aussi d’éviter les déplacements. Vous avez toutefois remarqué, Monsieur le Président, que les Démocrates votent davantage par correspondance que les Républicains.

M. LE PRESIDENT – Nous en sommes conscients, c’est pourquoi il faut vraiment que chacun puisse s’exprimer. Il s’agit néanmoins d’une réalité, comme en atteste également le test réalisé en Bavière.

Je vous propose de passer au vote.

*La motion relative à l’instauration d’une possibilité de vote par correspondance
pour les élections départementales et régionales de 2021
est adoptée à la majorité par 34 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.*

Nous en venons maintenant à la seconde motion.

MOTION
pour le retrait de la proposition de loi sur la « sécurité globale »

Le parquet de Paris a ouvert le 24 novembre une enquête pour « violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique » à la suite de l'évacuation d'un camp de migrants par la police la veille à Paris. Une évacuation filmée notamment par des journalistes, les images montrant des actes de violence commis par des policiers envers des migrants.

Il y a eu bien d'autres images et vidéos, ces dernières années, qui ont montré des actes de violence commis par des policiers contre des manifestants, notamment des Gilets Jaunes.

Est-ce que ces éléments de preuves pourraient encore être retenus après l'adoption de la proposition de loi sur la « sécurité globale » par l'Assemblée Nationale le 24 novembre ? Ce n'est pas sûr.

Parce que ce texte, dans sa dernière formulation, punit d'un an de prison et de 45.000 € d'amende la diffusion de « l'image du visage ou de tout autre élément d'identification » de membres des forces de l'ordre en intervention si elle porte « atteinte » à leur « intégrité physique ou psychique ». Cette formulation bien floue laisse la possibilité à la justice de ne pas retenir les images d'actes de violence qui seraient commis par des policiers.

Or si la police intervient avec une violence manifeste, sans être en état de légitime défense, seules des images seraient en mesure de le démontrer.

Si la proposition de loi est définitivement adoptée après son passage au Sénat, la justice pourrait ne plus tenir compte de ces images. Et rien ne pourrait alors étayer des accusations de violences ; les victimes seraient démunies. Alors que l'un des devoirs de la République est de protéger les victimes avec équité.

Il ne s'agit pas, naturellement, de mettre en accusation la police, qui est un rempart de la République. Les forces de l'ordre n'ont pas à craindre des images si elles agissent sans violences inappropriées.

Il s'agit de garantir les libertés, notamment celle de manifester, celle d'occuper l'espace public pacifiquement et aussi celle d'informer sans diffamer. La diffamation est d'ailleurs déjà punie par la loi.

Pour ces raisons, nous demandons le retrait de la proposition de loi sur « la sécurité globale ».

M. COMBES – Vous avez tous connaissance des événements qui se sont déroulés ces derniers jours dans notre pays, au regard de la loi sécurité globale dont nous ne partageons pas les objectifs. En outre, un rapport de l'ONU précise que les conditions dans lesquelles cette loi se déploie s'avèrent discutables d'un point de vue démocratique.

Je souhaite également souligner que la récente évacuation de migrants réalisée sur la place de la République m'a énormément choquée. Nous avons en effet vu des migrants sortis de leurs tentes comme l'on vide des miettes de pain d'une poche en papier. Nous sommes pourtant tous des humains, que nous vivions de ce côté-ci de la planète ou de l'autre. Un grand pays de la liberté comme le nôtre, même menacé par le terrorisme, doit faire attention à la manière dont il traite cette question.

Comme je l'indiquais en ouverture de séance, le macronisme synthétise, selon moi, d'un côté le libéralisme économique et social et, de l'autre, l'autoritarisme sur les questions de liberté. Or, un tel glissement pourrait sans doute être salué par le RN (Rassemblement National), ce qui m'inquiète fortement.

Je vous donne donc lecture de la motion que nous portons :

« Le Parquet de Paris a ouvert, le 24 novembre, une enquête pour "violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique" à la suite de l'évacuation d'un camp de migrants par la police, la veille, à Paris. Une évacuation filmée notamment par les journalistes, les images montrant des actes de violence commis par des policiers envers des migrants. Il y a bien d'autres images et vidéos, ces dernières années, qui ont montré des actes de violence commis par des policiers contre des manifestants, notamment des Gilets Jaunes. Est-ce que ces éléments de preuve pourront être encore retenus après l'adoption de la proposition de loi sur la sécurité globale par l'Assemblée Nationale le 24 novembre ? Ce n'est pas sûr parce que ce texte, dans sa dernière formulation, punit d'1 an de prison et de 45 000 € d'amende, la diffusion de l'image du visage ou de tout autre élément d'identification de membres des forces de l'ordre en intervention si elle porte atteinte à leur intégrité physique ou psychique. Cette formulation bien floue laisse la possibilité à la justice de ne pas retenir les images d'actes de violence qui seraient commis par des policiers. Or, si la police intervient avec une violence manifeste sans être en état de légitime défense, seules les images sont en mesure de le démontrer.

Si la proposition de loi est définitivement adoptée après son passage au Sénat, la justice pourrait ne plus tenir compte de ces images et rien ne pourrait alors étayer des accusations de violences. Les victimes seraient démunies, alors que l'un des devoirs de la République est de protéger les victimes avec équité.

Il ne s'agit pas, naturellement, de mettre en accusation la police qui est un rempart de la République. Les forces de l'ordre n'ont pas à craindre des images si elles agissent sans violence inappropriée. Il s'agit de garantir la liberté, notamment celle de manifester, celle d'occuper l'espace public pacifiquement et aussi celle d'informer sans diffamer. La diffamation est d'ailleurs déjà punie par la loi.

Pour ces raisons, nous demandons le retrait de la proposition de loi sur la sécurité globale ».

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons déjà échangé au sein de notre groupe sur ce sujet de société. Nous ne sommes pas forcément favorables au retrait intégral de ce texte, qui comporte aussi des dispositions très importantes, mais nous en condamnons fermement certaines. C'est pourquoi par respect pour les positions que nous avons adoptées jusqu'à présent lorsqu'il ne s'agit pas d'un sujet purement départemental, nous ne prendrons pas part au vote, ce qui ne nous empêchera pas de nous exprimer. En effet, un certain nombre d'expressions publiques ont eu lieu et un certain nombre de manifestations se déroulent actuellement : il s'avère donc important que nous puissions nous aussi donner notre avis.

Nous partageons le débat général posé : il y a quelque temps, on condamnait les forces de l'ordre or, là, elles pourraient faire ce qu'elles veulent, ce qui n'est pas acceptable. Tu as raison de dire que nul n'a rien à craindre des images à partir du moment où tout est fait correctement ; bien au contraire, les images peuvent donner une forme de vérité, comme nous l'avons vu à l'occasion d'un récent tabassage.

S'agissant du pouvoir des polices municipales, au-delà de leurs obédiences et calculs politiques, les Maires s'avèrent, selon nous, les mieux à même de juger ; c'est pourquoi les expérimentations municipales en cours ne nous choquent pas forcément. Le débat entre la sécurité publique et la sécurité privée nous a cependant amenés à découvrir que notre pays compte autant d'agents de sécurité privée que publique, à savoir 150 000 policiers, 30 000 policiers municipaux et 170 000 agents de sécurité privée. Bien sûr il existe une marge en matière de sécurité privée, entre le gardiennage de l'Hôtel Marbot et les interventions antiterroristes, mais nous pensons, quand même, qu'un contrôle de la sécurité privée s'avère indispensable. Il n'est pas acceptable que des entreprises privées soient davantage intéressées par l'argent que par la sécurité, embauchent le premier venu, voire sous-traitent leurs missions à d'autres. A l'inverse, il ne nous paraîtrait pas inintéressant que chaque agent de sécurité bénéficie d'un vrai parcours de formation, d'un titre professionnel et de connaissances minimales, sans même parler de l'arme.

Par ailleurs, ce projet de loi évoque la vidéoprotection, les drones et les caméras-piétons. D'ailleurs, dès lors que les caméras-piétons seront généralisées, les questions relatives à l'article 24 seront rapidement tranchées. Je veux bien entendre que les visages soient floutés, mais il me paraît aberrant qu'aucune image ne puisse être prise. Nous devons évoluer avec la technologie et nous sommes capables de former aussi des agents publics à l'utilisation de drone. En revanche, s'agissant de l'article 24, je soutiens totalement la presse et sa liberté. Il existe, selon moi, une différence entre un citoyen lambda qui publie n'importe quoi sur les réseaux sociaux et le détenteur d'une carte de presse, qui vérifie ses informations avant de les rendre publiques. D'ailleurs, le public sait, lui aussi faire, la différence. Nous partageons donc la nécessité de préciser, dans ce projet de loi, ce qu'il est possible de filmer. En effet, il ne faudrait pas tout interdire sous couvert des réseaux sociaux, car nous n'aurions plus les outils nécessaires pour pouvoir travailler.

Telles sont donc nos remarques sur ce sujet. Ce texte n'est peut-être pas à écarter dans son intégralité, mais 2 aspects nous semblent devoir être réétudiés : nous nous inquiétons qu'il devienne possible de déléguer la sécurité publique au secteur privé, notamment sur le volet de l'antiterrorisme ; nous nous inquiétons pour la liberté de la presse, le droit à l'image apportant souvent des explications sur une situation.

Je sou mets cette motion au vote.

La motion relative à la proposition de loi sur la sécurité globale est adoptée à la majorité (une abstention). Le groupe majoritaire ne prend pas part au vote.

*La motion relative au retrait de la proposition de loi
sur la « sécurité globale »
a fait l'objet du vote suivant : 26 élus n'ont pas pris part au vote / 11 voix "pour" / 1 abstention*

M. LE PRESIDENT – Nous accueillons maintenant Madame la Préfète.

Je vous remercie, Madame la Préfète, d'être venue ce jour, au sein de notre Assemblée Départementale, pour un exercice assez traditionnel de présentation du rapport d'activité des services de l'État, aux Conseillers Départementaux.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DES SERVICES DE L'ÉTAT
PAR MADAME LA PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE**

Mme LA PREFETE de la CORREZE, Salima SAA – Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'être ici pour ma première présentation du rapport d'activité des services de l'Etat, au titre de l'année 2019.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, pour la première fois, je me prête à cet exercice traditionnel de présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en Corrèze, au titre de l'année 2019. C'est un exercice particulier à double titre, d'une part, parce qu'en 2019, comme vous le savez tous, je n'étais pas encore en poste, mais la continuité de l'Etat fait qu'il me revient le privilège de rendre compte de l'activité des services et, d'autre part, parce que la crise sanitaire du COVID-19 a radicalement fait changer les perspectives pour notre Département. Aussi et comme nous sommes en fin d'année 2020 en pleine crise sanitaire, je ne peux me limiter à présenter ce rapport pour l'année 2019 sans faire le lien avec l'actualité du moment. Cet exercice est pour moi un moment privilégié, un temps d'échange sur l'activité passée, mais doit aussi et surtout porter sur les perspectives. L'année 2020 sera donc fortement présente dans mon propos qui doit aussi laisser entrevoir les chantiers pour l'année 2021 qui se profilent.

Avant de commencer, je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, pour votre accueil et saluer votre action, ainsi que celle de vos Conseillers Départementaux et de l'ensemble des agents du Département. Je souhaite également souligner devant vous l'action des agents de l'Etat qui accomplissent leurs missions avec dévouement et un sens avéré du service public au quotidien. Je ne peux donc commencer mon propos sans évoquer cette période inédite de crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois. La crise COVID-19 a bouleversé l'action de l'Etat et l'a conduit à se mobiliser fortement.

Au premier semestre 2020 avec cette pandémie, la France, comme tous les pays du monde, a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire sans précédent. Les personnes les plus fragiles, les plus isolées, les plus âgées ont été les premières victimes de cette maladie nouvelle. Les vies personnelles, familiales, professionnelles, sociales de nos concitoyens ont été troublées par le nécessaire confinement qui a permis de ralentir l'épidémie. A cet égard, je souhaite rendre un hommage appuyé aux personnels de santé publique et privée, d'aide et de soins à domicile des EHPAD, plus largement à toutes celles et tous ceux qui ont tenu bon pour faire fonctionner notre système de santé, notre économie, notre agriculture, nos chaînes d'approvisionnement, l'enseignement des plus jeunes, ainsi que la continuité de nos institutions, sans discontinuer depuis le mois de mars. Je sais le travail qui a été réalisé par le Département pour protéger le plus possible nos aînés et permettre à nos enfants d'être accueillis dans des conditions sanitaires optimales dans les collèges. Ce virus est encore mal connu, la bataille sera longue ; cela nécessite un engagement sans faille de tous, le respect des mesures barrières. Le Président l'a rappelé cette semaine : chacun a un rôle à jouer, chacun a une responsabilité à tenir. Les services de l'Etat se montrent résilients à la crise épidémique. Ils se sont redéployés pour pouvoir se mobiliser durant cette période au profit de nos concitoyens. Si nous avons activé nos plans de continuité d'activité au printemps et avons massivement recours au télétravail cet automne, pour autant, nous restons mobilisés pour continuer à répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens, mais aussi à ceux des forces vives du territoire. Depuis le début de cette crise, le renforcement du lien avec les acteurs de terrain est notre priorité : cela passe par une coopération accrue, notamment avec vous, les élus. Le partage d'informations au travers d'échanges aussi fréquents que réguliers a permis la participation à la gestion de crise des collectivités locales. En cette période troublée, il a permis de renforcer le lien privilégié unissant élus, maires et corps préfectoral, dans l'objectif d'accompagner au mieux les Corrèziens. L'Etat s'est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise.

L'année 2019 s'est écoulée dans un contexte favorable malgré les tensions sociales rencontrées. Les entreprises ont bénéficié d'une conjoncture porteuse, l'emploi a progressé, la précarité a diminué, et l'investissement était soutenu par les finances publiques de l'Etat et des collectivités locales, en s'inscrivant dans la logique de la transition écologique. La crise sanitaire, rencontrée au printemps 2020, a rompu cette dynamique et induit une crise économique. Je mesure, et nous mesurons tous la violence de choc économique qui touche la France. Je mesure l'inquiétude, le désarroi et, parfois, la détresse de salariés qui ont perdu leur travail, des intérimaires qui ne retrouvent pas de missions, des salariés en CDD (Contrat à Durée Déterminée) dont le contrat n'a pas été renouvelé, de ceux en chômage partiel, de tous ces entrepreneurs qui ont vu s'effondrer, en quelques semaines, le fruit de plusieurs années de travail, de ces indépendants qui ne trouvent plus de contrats et voient leurs perspectives s'assombrir. A chacun d'entre eux, je veux dire que l'Etat est présent depuis le premier jour de la crise et restera mobilisé tant que la crise sanitaire durera. Là encore, le Président de la République l'a rappelé : « quoi qu'il en coûte » n'a pas seulement été une formule, mais bien des actes et une réalité. L'Etat fait et fera le maximum.

Une réponse immédiate et forte a permis d'amortir le premier choc. De l'avis de tous les observateurs, la réponse française, c'est-à-dire 470 milliards d'€ mobilisés, soit l'une des puissances des pays développés, a été exemplaire. Afin de limiter au maximum les répercussions de la crise sur l'économie, de protéger le tissu économique de notre pays et de sauvegarder l'emploi, l'Etat a très rapidement mis en place des dispositifs de soutien aux entreprises. Le Fonds de Solidarité, le Prêt Garanti par l'Etat (PGE), l'activité partielle, le report et l'exonération des cotisations sociales, le crédit d'impôt pour les bailleurs commerciaux sont autant d'instruments puissants pour protéger nos entreprises et nos emplois. Les Corrèziens bénéficient de ces mesures d'urgence : ce sont 144 M€ qui ont été versés aux entreprises par le biais de ces dispositifs et 333,7 M€ de PGE octroyés. Les sommes sont considérables, mais elles sont à la hauteur des enjeux. La protection des entreprises et la protection des salariés restent notre premier impératif et les décisions prises par le Gouvernement à l'occasion de la deuxième vague épidémique le confirment : tous les dispositifs de soutien à l'économie ont été renforcés. Les Prêts Garantis par l'Etat, qui devaient s'achever au 31 décembre 2020, sont prorogés jusqu'au 30 juin 2021. Le Fonds de Solidarité a été simplifié, renforcé et élargi pour toutes les entreprises sans exception. De nouvelles mesures ont été annoncées pour les restaurants et les bars. Les exonérations de charge ont massivement été renforcées, l'activité partielle a été prolongée jusqu'à la fin de l'année.

Ce filet de sécurité, qui a bénéficié et bénéficie encore à l'ensemble de nos concitoyens, est rendu possible grâce à la mobilisation exceptionnelle de tous les services de l'Etat : Préfecture, DIRECCTE, DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques), Banque de France, URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), etc. Ces services sont en étroite relation avec toutes les collectivités locales et les acteurs socio-économiques du Département (les Chambres Consulaires, les organismes professionnels, les représentants des filières économiques, les experts-comptables). Ensemble, c'est la proposition d'un accompagnement spécifique de ces forces vives qui a été mise en place.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase, celle de la relance et de la reconstruction. Avant la crise, notre pays avait retrouvé le chemin du dynamisme économique. La crise est venue briser cet élan. Aujourd'hui, même si le virus est toujours là, notre pays doit se tourner vers l'avenir. Le 3 septembre 2020, le Premier Ministre a ainsi présenté le plan France Relance, feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Les moyens consacrés par le Gouvernement sont conséquents et se veulent, là encore, à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'€, soit un tiers du budget annuel de l'Etat. Avec France Relance, il s'agit de construire, aujourd'hui, la France de 2030 ; pour construire la France de 2030, la relance passe par les territoires.

En Corrèze, l'Etat a agi de concert avec l'ensemble des collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques du Département pour garantir la mise en œuvre pleine et entière de France Relance. C'est une chance, c'est une opportunité pour notre territoire, nos entreprises et nos concitoyens. En Corrèze, je peux vous affirmer que la relance est bien lancée : à ce jour, 33 dossiers ont été déposés et 3 entreprises ont été déclarées lauréates d'appels à projets. Il s'agit de l'entreprise du secteur aéronautique Euclède Industrie Mecanat à Brive, de la société de biotechnologie AXIOMA à Brive et de la société spécialisée dans les canalisations en béton, CRP (Canalisations

Regards Préfabrication), à Malemort. Grâce à elles, ce sont déjà plus de 2 M€ dédiés à la Corrèze au titre de la relance et ce n'est qu'un début. Ces premiers résultats sont prometteurs. Ils valorisent notre Département et nous devons poursuivre cet engagement pour la relance de l'économie de la Corrèze.

En matière de relance, les collectivités locales et le Département en particulier ont et auront un rôle majeur à jouer, d'une part, pour accompagner les acteurs économiques et leur permettre de poursuivre leur activité, de la renforcer et de la développer, et, d'autre part, en conduisant des projets structurants. J'aurai l'occasion de revenir vers vous dans les prochains jours pour vous préciser le cadre d'action de ces crédits exceptionnels du plan de relance dédié aux projets des collectivités. Une chose est sûre : ils devront permettre la rénovation des bâtiments avec, pour objectif, de réaliser des économies d'énergie substantiels. C'est un axe majeur voulu par le Département. Cette relance doit permettre à la France d'être plus verte, plus respectueuse du climat d'ici 10 ans et je sais pouvoir compter sur vous pour relever ce défi.

Au-delà de cette nécessaire mobilisation face à la crise, l'Etat entend également poursuivre avec détermination les grands chantiers entamés en Corrèze : l'Etat va approfondir le soutien aux filières agricoles, la transition écologique du Département et l'aménagement de notre territoire.

Le soutien aux filières agricoles demeure une priorité de l'Etat en Corrèze. L'année 2019 a été une année difficile pour les agriculteurs corréziens. Les conditions météorologiques ont fortement perturbé la production agricole et se sont en partie reproduites en 2020. Dans ce contexte, les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) sont plus que jamais attendues : ce sont, en effet, plus de 100 M€ qui sont versés, chaque année, aux exploitants agricoles du Département. Je me dois donc de souligner qu'en 2019, la normalisation de la situation des aides agricoles de la PAC a permis le retour à la normale du calendrier d'instructions et de paiements. Au titre de 2020, 96 % des exploitations ont pu bénéficier du versement de l'acompte au 16 octobre, pour 61 M€ d'aides de la PAC. Il est à rappeler que la période de dépôt des dossiers a coïncidé avec le confinement et que le partenariat efficace entre les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture a permis des délais de traitement réduits.

La transition écologique constitue également un axe fort de l'engagement de l'Etat en Corrèze. Dans ce domaine, le Département a été moteur, à l'initiative du premier contrat de transition écologique ; il nous faudra poursuivre dans ce sens. Mais il est un domaine où il nous faudra œuvrer, c'est celui de la gestion de l'eau. Chacun le sait, notre Département est confronté à des épisodes de sécheresse récurrents. En témoignent les trois dernières années. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour les années à venir. Ces sécheresses, conséquences directes du changement climatique, ont des impacts économiques importants sur l'agriculture et sur la Corrèze. Ainsi en 2018 et 2019, le Département a été reconnu au titre des calamités agricoles, sur tout ou partie de son territoire, pour des pertes de fourrage. Pour 2019, 890 éleveurs ont été indemnisés pour une enveloppe de plus de 3 M€, à laquelle s'ajoute également le dégrèvement de taxes sur le foncier non bâti, soit 1,85 M€ d'allègements fiscaux. D'ores et déjà les démarches ont été initiées sur les territoires identifiés en tension, pour trouver des solutions pérennes d'alimentation en eau potable des populations. Il en va de même pour les solutions à l'abreuvement du bétail, sans oublier le maintien de la qualité des milieux aquatiques. Il nous faut aujourd'hui poursuivre nos efforts en direction de démarches innovantes et de l'accélération des procédures engagées, tels le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ou les études d'interconnexion des réseaux d'eau potable. En raison du contexte sanitaire, les Assises de l'Eau que nous souhaitons organiser conjointement avec le Président du Département, et initialement prévues en novembre 2020, ont été reportées à début 2021. Ce report de calendrier ne doit pas nous contraindre ; nous nous devons de poursuivre notre action en faveur d'une meilleure gestion de l'eau.

Par ailleurs, et s'agissant de l'aménagement du territoire, il faut mettre en avant l'amélioration de la planification de l'urbanisme et l'accompagnement des collectivités territoriales en ce sens. Je salue la forte dynamique en matière de planification de l'urbanisme, accélérée dans le contexte préélectoral, qui intègre les 4 démarches d'ores et déjà lancées à l'échelle intercommunale, au niveau de Ventadour-Egletons-Monédières, de Haute-Corrèze Communauté, de Xaintrie-Val'Dordogne et de Midi-Corrézien. Signe fort de cet effort de planification, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Ventadour-Egletons-Monédières a été approuvé en début d'année 2020. Fin 2019, 118 communes du Département disposaient d'un document d'urbanisme exutoire ; cela représente 42 % des

communes et 81 % de la population. Cette dynamique doit être maintenue et permettre d'atteindre à moyen terme un taux de couverture de 88 % des communes et de 97 % de la population.

L'année 2019 a également été une année exceptionnelle en matière d'aides à la rénovation des logements par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). L'engagement des collectivités est à souligner dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et d'opérations de revitalisation de territoires, comme sur le territoire de Brive par exemple. En 2019, ce sont près de 1 300 ménages qui ont été aidés par l'ANAH, contre 538 en 2018, soit une hausse de 141 %. C'est aussi une aide financière de 6,7 M€ pour l'année 2019, contre 3,5 M€ en 2018. Cette aide a permis plus de 16 M€ de travaux réalisés par les artisans et entreprises du BTP de notre Département. Comme pour ce type d'action, je veux vous dire que les collectivités locales continueront à bénéficier des dotations de l'Etat pour leurs projets d'aménagement. Les subventions aux collectivités de la Corrèze en 2020 ont représenté 15,5 M€ sur les différents fonds, que ce soit DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). En 2021, ces enveloppes seront abondées par une DSID et une DSIL Relance, comme je vous l'indiquais précédemment. A cela, il faut ajouter les 50 M€ alloués au niveau national à la rénovation des équipements sportifs des collectivités. Afin d'en profiter pleinement, il nous revient donc de trouver, ensemble, des projets à la hauteur des objectifs qui nous sont annoncés. Pour cela, nous devons réfléchir ensemble à la Corrèze de demain et envisager des projets communs.

Le domaine de la sécurité demeure également une priorité pour l'État, tant dans le cadre de la sécurité du quotidien que dans le contexte de menace terroriste toujours présente. Le renforcement de la sécurité du quotidien constitue la réponse de l'État face aux incivilités et aux actes de délinquance. Pour l'année 2019, comparativement à 2018, il est constaté une relative stabilité de cette délinquance dans le nombre de faits. Néanmoins, du fait de leur persistance, les atteintes aux biens, notamment des cambriolages, et les atteintes aux personnes, notamment dans le cadre des violences intrafamiliales, sont identifiées comme les principaux axes de renforcement de la sécurité du quotidien. Les forces de l'ordre sont donc pleinement mobilisées et innovent pour lutter contre ces phénomènes. Plusieurs dispositifs novateurs ont été mis en place : le dispositif de contact à distance, déployé en Haute-Corrèze, les Référents violences conjugales placés auprès des unités territoriales en zone gendarmerie ou encore les groupes de partenariats opérationnels en zone police constituent des exemples concrets de la sécurité du quotidien.

Par ailleurs, dans un contexte de menace terroriste toujours présent, l'État maintient sa vigilance : les terribles attentats qui ont frappé la France ces dernières semaines nous rappellent, une fois encore, la prévalence de la menace terroriste sur notre territoire. Dans ce contexte, afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens, j'ai sollicité la montée en puissance des effectifs mobilisés et présents en Corrèze. A cette fin, les forces de l'ordre, particulièrement présentes sur le terrain, ont pu être appuyées par des militaires de l'opération Sentinelle, depuis quelques semaines. Dans ce contexte de menace terroriste, j'ai également souhaité mettre l'accent sur la protection des établissements scolaires : au-delà du renforcement immédiat des patrouilles à proximité de ces établissements, les diagnostics de sûreté déjà engagés entre les forces de sécurité intérieure et l'Éducation Nationale vont se poursuivre et nous envisageons très prochainement de réaliser des exercices spécifiques au sein des écoles.

L'État entend aussi confirmer une politique volontariste en matière de sécurité routière. Le bilan de la sécurité routière est favorable pour 2019 : il s'agit de l'année la moins meurtrière depuis 5 années. Nous déplorons 5 décès, soit 18 tués de moins comparativement à 2018. Même si le nombre d'accidents reste stable, nos efforts doivent impérativement être maintenus pour assurer la sécurité sur la route. Pour cette année 2020 et au-delà du débat qui nous a mobilisés au début de l'année, nous constatons que le nombre d'accidents a considérablement baissé en raison notamment du confinement. Néanmoins, les forces de sécurité présentes sur le terrain ont pu observer une forte augmentation des comportements dangereux sur les routes (vitesse excessive, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou après avoir consommé des produits stupéfiants). Elles demeurent donc fortement mobilisées afin de réaliser des contrôles ciblés et intensifiés sur les jours et créneaux horaires les plus accidentogènes et de lutter contre ce type de comportements. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de lutte contre l'insécurité routière que j'entends mener dès maintenant, nous aurons à travailler de concert avec le Département, en tant que gestionnaire des routes, afin d'identifier conjointement les axes les plus accidentogènes et ceux sur lesquels les comportements sont les plus déviants, et de mener des actions volontaristes. Parallèlement à ces actions répressives, le travail de prévention

routière s'est maintenu à un haut niveau en 2019, grâce à la mobilisation des intervenants départementaux de la Sécurité Routière.

Enfin, l'engagement conjoint de l'Etat et du Conseil Départemental doit également être poursuivi dans le cadre des dispositifs de revitalisation du territoire. Je pense aux programmes-actions Cœur de ville à Tulle et à Brive, les engagements cumulés de l'Etat et des partenaires financiers du programme s'élevant à 5,4 M€ à la mi-2020. Mais je pense également aux autres programmes que nous devons faire vivre pour renforcer l'attractivité du Département, comme Petites Villes de Demain.

Au-delà de la proximité et de l'attractivité du territoire, nous devons aussi renforcer notre lutte contre la pauvreté. Alors que nous traversons une crise sans précédent et que nombre de concitoyens basculent dans la précarité et la pauvreté, il nous faut accompagner et soutenir ceux qui sont dans le besoin. Dans ce domaine, le Département a engagé, au cours des dernières années, un travail conséquent pour permettre une meilleure insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa. Je sais quelle a été la mobilisation du Département, de ses agents et de ses partenaires pour aboutir à ces résultats ; malheureusement, la COVID est passée par là. Je ne doute pas que le Département sera de nouveau au rendez-vous pour accompagner nos concitoyens les plus vulnérables. Au titre de l'année 2020, la dotation de l'Etat au fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi constitue une enveloppe de 330 000 €, en augmentation comparativement à 2019. Je souhaite qu'ensemble, nous puissions poursuivre notre contribution et que notre action soit à la hauteur des difficultés rencontrées par les Corrèziens, comme le démontre l'initiative de la brigade qui vient en soutien des associations caritatives et que nous cofinançons.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, au travers de mon propos, j'ai donc voulu vous assurer que l'Etat demeure pleinement engagé au profit de la Corrèze. Le soutien de l'Etat vous est acquis afin de protéger, d'accompagner et de soutenir nos administrés, nos entreprises et l'ensemble des forces vives de notre territoire. L'Etat est mobilisé au quotidien, mais également lors des périodes difficiles, de crise ou de doute comme celle que nous vivons aujourd'hui. Cette situation est inédite, mais je demeure persuadée que nous pouvons la surmonter ensemble, et préparer l'avenir de notre Département. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite revenir sur quelques sujets. Nous partageons des valeurs républicaines fortes et savons l'importance de l'Etat, dans des territoires difficiles comme les nôtres. Il est presque le seul à pouvoir véritablement procéder à du rééquilibrage territorial, mais encore faut-il qu'il en est la volonté ! Au-delà de nos petites différences, nous avons un sens profond de la nécessité de la présence de l'Etat sur nos territoires. Je voulais donc, Madame la Préfète, vous redire à quel point il est important que nous puissions continuer à travailler de concert sur les Schémas d'Accessibilité aux Services Publics et à regarder comment ne pas se contenter d'une simple gestion comptable de la santé.

Le rapport des services de l'Etat s'avère, cette année, moins drôle, puisque tous vos services ne sont pas représentés. Nous devons donc émettre nos remarques par personne interposée, alors que nous préférierions nous adresser directement à eux. En effet, nous souffrons parfois d'un certain nombre de décisions très centralisées, voire recentralisées au niveau régional, en raison desquelles la place laissée aux Départements et aux Préfets n'est pas à la hauteur des enjeux de la République. Vous saurez donc trouver en nous les défenseurs du rôle du Préfet et de l'importance de la concertation, au sein d'une République une et indivisible. Y compris au sein des services de l'Etat, nous ne devons pas avoir plusieurs républiques à l'intérieur de la République ; or, en Corrèze, je perçois tout de même une amélioration en la matière. Un peu plus que d'habitude, les services de l'ARS, de l'Education Nationale, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) reviennent aux nouvelles auprès du Préfet, afin de reprendre attache, ce qui me paraît important. Alors que les liens sont en train de se distendre avec les citoyens, il est essentiel qu'il y ait un patron de l'Etat au sein du Département et que l'on sache l'identifier. Il faudrait toutefois qu'à Paris, chacun le mesure davantage : c'est aussi localement que nous réussissons.

Il en est ainsi à propos de la vaccination à venir par exemple. Ce sujet a d'ailleurs été abordé ce matin. Sachez que le Département est prêt à œuvrer, tout comme un certain nombre de Maires, dans le respect bien entendu des prérogatives de chacun. Nous n'allons pas acheter les vaccins, mais nous pouvons contribuer à l'organisation des campagnes de vaccination, avec l'aide de tous les praticiens du territoire. Il me semble donc important que nous puissions nous organiser, ensemble et par anticipation.

Je souhaite d'ailleurs vous redire que pour un petit Département tel que la Corrèze, la crise actuelle engendre une dépense supplémentaire de 6 M€. Or, comme indiqué hier en Bureau de l'Assemblée des Départements de France, nous sommes tout de même frustrés que le Gouvernement ne reconnaisse pas les Départements en tant que tels et n'ait laissé, d'un point de vue financier, qu'un seul niveau de collectivité à l'écart, à savoir les Départements. Nous avons certes été autorisés à emprunter sur 5 ans, de manière à lisser nos dépenses à hauteur de la moitié de leur coût réel, et quelques avances remboursables ont certes été accordées sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), mais aucune aide directe n'a été accordée aux Départements, alors que les Régions, les Communes comme les EPCI en ont perçues. Nous sommes donc très interrogatifs : pourquoi pas les Départements, qui constituent tout de même les collectivités des solidarités, d'autant que la santé mentale des Français n'est pas bonne actuellement ! Le Département et les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) des communes œuvrent au plus près du terrain, aux côtés des associations, pour lutter contre la précarité.

Nous avons donc déposé, auprès de Jacqueline GOURAULT, une demande d'expérimentation sur le modèle de celle déployée en Seine-Saint-Denis, consistant à recentraliser le rSa. Si chaque année, l'Etat nous reversait les sommes dues au titre de la politique décentralisée, nous n'en serions pas là et, d'ailleurs, les jurisprudences publiées ces derniers temps en matière de clauses de constitutionnalité nous sont favorables. J'espère donc qu'elles iront à leur terme, que les sommes jusqu'à présent consignées pour payer le rSa nous reviendront et que chacun assumera les responsabilités qui sont les siennes. Pour pouvoir assumer nos compétences, nous avons véritablement besoin que de son côté, l'Etat assume les siennes.

Vous avez à juste titre abordé la politique de l'eau. Nous avons, en effet, des raisons de nous inquiéter pour la ressource en eau, au regard de l'étude prospective Dordogne 2050 relative aux quantités d'eau disponibles sur le plateau de Millevaches. Il convient donc de travailler sur ce sujet et nous serons à vos côtés. Pour ma part, je souhaiterais revenir sur la nécessité de disposer de retenues collinaires et de stocker l'eau récoltée en hiver, afin de pouvoir l'utiliser durant l'été. En effet, le volume des eaux de pluie ne devrait pas être moindre en 2050, mais il conviendra de le répartir différemment, c'est pourquoi il faut stocker. Certes les esprits chagrins nous expliquent qu'un hectare de plan d'eau souffre d'évaporation et donc de pertes, mais cette évaporation demeure inférieure à celle d'un hectare de forêt ou de prairie. Il faut regarder la situation en face. D'aucuns arguent également que le stockage réchauffe l'eau dans le milieu, ce qui est vrai, mais uniquement si nous n'installons pas de dispositif spécifique : avec un simple tuyau et un petit siphon, il est possible d'aller chercher de l'eau en profondeur, puis de remettre de l'eau froide dans le ruisseau afin d'éviter tout effet négatif. Nous ne devons pas avoir une vision dogmatique de ce sujet, car à terme, les vaches n'auront plus rien boire et toute la valeur ajoutée de la production agricole de qualité disparaîtra. Nous avons donc plusieurs combats à mener, tels que celui de la préservation des zones humides et de la biodiversité, sur lequel nous avons déjà consenti certains efforts.

Je souhaite également évoquer l'urbanisme et l'artificialisation des sols. Nous ne sommes pas là pour gaspiller des sols, mais nous devons tout de même permettre un développement harmonieux de l'ensemble de nos communes. Or, le « zéro artificialisation » désormais prôné par le Gouvernement ne peut qu'accélérer encore la concentration des villes. En effet, il est très facile de déartificialiser en ville : il suffit de réaménager une place de manière à rendre ses sols perméables, pour retrouver des hectares. Certaines villes françaises ont ainsi retrouvé 100 à 110 hectares constructibles : elles continuent donc à s'étendre. Pourtant, il serait tout de même plus judicieux de faire en sorte de limiter la consommation d'eau et d'énergie au sein des métropoles afin qu'elles soient plus efficaces, tandis que le développement concernerait des territoires comme les nôtres. A l'inverse, le « zéro artificialisation » s'applique à tout le monde, ce qui sclérose complètement les territoires ruraux. Je sais que vous avez pris ce sujet à bras le corps et essayez, avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), d'étudier les dossiers corréziens en bonne intelligence, mais la règle est là ; or, elle n'est pas propice à nos territoires.

Vous avez, par ailleurs, parlé de sécurité et je partage vos objectifs. Nous avons souhaité satisfaire les revendications des pompiers en matière de prime de feu, en l'augmentant de 19 à 25 % mais, là aussi, permettez-moi de faire observer que la méthode n'est pas la bonne : lorsque des discussions ont lieu avec les organisations syndicales au niveau national, et que le précédent Ministre de l'Intérieur cède sur la prime de feu, tout en demandant aux Départements de la financer, la méthode n'est pas bonne. Il nous a fallu revenir vers le Ministère. Certes, nous avons obtenu une petite avancée sur la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), mais l'Etat ne peut travailler avec les Départements de cette manière-là ! Celui qui décide doit payer ; s'il ne paie pas, il laisse la décision aux autres. Je tenais à le préciser, car nous ne rechignons pas à améliorer la prime de feu des pompiers qui accomplissent un travail exceptionnel, mais cette méthode du Gouvernement n'est pas acceptable ; cette suffisance nous irrite au plus haut point.

S'agissant du plan Pauvreté, l'Etat a, selon vous, fait son travail en accordant 330 000 € à la Corrèze mais, de son côté, le Département vient d'investir 1 M€ supplémentaire. Nous en avons assez des mesures cosmétiques de ce Gouvernement ! Au titre des internats d'excellence par exemple, un établissement corrézien a été retenu : il compte 40 lits et l'Etat a accepté d'en financer 2 ! Ce n'est tout simplement pas possible. Si l'Etat souhaite mettre en place des internats d'excellence, il se doit de traduire concrètement son intention et donc de les financer intégralement. Il en va de même pour le plan Pauvreté : l'Etat estime avoir réglé le problème de la précarité en Corrèze avec une enveloppe de 330 000 €. Il n'y aura donc plus aucun sans-abri en Corrèze, conformément à l'engagement présidentiel. Nous les compterons cet hiver...

Nous sommes donc chafouins sur tous ces sujets. Ainsi, le Département vient d'investir 1,8 M€ en faveur des oubliés de la prime COVID ; or, alors même que des annonces avaient été faites par le Gouvernement, ce dernier, fort généreux, ne nous a, en retour, accordé que 268 000 €. Dont acte. Ce n'est pas acceptable : tout va toujours dans le même sens. En matière de sécurité routière, nous assumons d'être revenus aux 90 km/heure : en effet, nous considérons être des gens responsables, le Premier Ministre ne doit donc pas décider tout seul dans son coin. La première cause de mortalité sur les routes n'est malheureusement pas la vitesse ; certes la vitesse est à l'origine de 18 % des accidents mortels et il convient donc de traiter le sujet, mais il n'est pas le seul à prendre en compte. Vous souhaitez un travail collaboratif en la matière ; je suis d'accord mais vous engage à regarder le document qui reprend nos 2 082 sections de routes départementales et nous a permis d'en analyser très finement chaque millimètre carré puisque, d'après l'Etat, il convient d'étudier à la fois les zones à problème et celles qui ne posent pas de difficulté. Nous n'avons pas voulu une telle bureaucratie, nous nous sommes pliés à une demande du Gouvernement. Vous retrouverez donc toutes les zones accidentogènes du Département ; le sujet des 90 km/heure aura au moins eu le mérite de remettre ce sujet en lumière. Nous pouvons aussi organiser une visite commentée à votre intention, nous sommes prêts à travailler sur ce sujet avec vous.

Pour terminer, vous avez rappelé l'importance du contrat de transition écologique, ainsi que la nécessité d'entamer la transition. Nous y sommes et l'une de nos priorités actuelles, que j'espère voir mener jusqu'à son terme car, en la matière, les propositions du Gouvernement nous semblent bonnes, concerne les concessions des barrages hydroélectriques. Nous disposons de 1 500 mégawatts installés sur l'ensemble des 2 vallées et vous nous savez très favorables à un service public ou parapublic de l'électricité en France, voire de l'hydroélectricité seulement. Les services publics n'ont cependant pas bonne presse en Europe actuellement. J'espère néanmoins que, sur ce sujet-là, nous passerons de bonnes fêtes de Noël en sachant que les Chinois ne viendront pas exploiter l'énergie de notre vallée et que nous pourrons continuer à garantir les usages (maintien des étiages dans les rivières, activités nautiques, pêche, préservation de la biodiversité, etc.), ce qui nous offrira, en outre, l'assurance de pouvoir continuer à développer des énergies renouvelables alternatives.

Je vous remercie de la façon dont vos services et vous-même abordez, en Corrèze, les sujets avec pragmatisme et je vous remercie de vous faire l'écho de nos états d'âme. En effet, nous avons besoin de fédérer les énergies, et non de se diviser. Vous pouvez donc compter sur nous pour contribuer à un travail commun dans l'intérêt des Corrégiens, avec bienveillance, mais aussi avec notre propre expression.

Mme LA PREFETE – Je vous remercie pour votre mot de conclusion, mais ne voudrais pas vous laisser « chafouin » : je reviens donc sur quelques sujets.

J'ai bien retenu votre volonté d'expérimenter la nationalisation du rSa ; j'ai bien reçu le courrier que vous nous avez adressé. Nous vous soutiendrons et je relaierei votre message.

En ce qui concerne l'urbanisme, j'ai apprécié vous entendre parler d'un « développement harmonieux ». Je tiens en effet à ce terme. La Corrèze est un beau Département et doit le rester ; c'est pourquoi nous mobilisons les services de la DDT afin de travailler sur ce sujet. Nous essayons d'être pragmatiques autant que faire se peut, et non dogmatiques, ce qui nécessite un travail collaboratif, ainsi qu'une compréhension des uns et des autres sur le fait que le monde change. Nous ne pouvons pas tout faire n'importe où : le développement de l'urbanisme doit être harmonieux.

S'agissant du plan Pauvreté, j'ai évoqué l'enveloppe de 330 000 €, mais tiens à ajouter que le Gouvernement et l'Etat travaillent au quotidien sur l'accompagnement des personnes en difficulté et disposent à ce titre d'un budget d'environ 2,4 M€. Nous sommes donc aux côtés des Corrèziennes, des Corrèziens et de l'ensemble des Français.

En matière d'accidentologie, je compte effectivement sur le travail que vous avez réalisé. Nous avons la chance de disposer d'un document complet et je veux bien être accompagnée au titre de sa prise en main, afin que nous avancions concrètement sur ce vrai sujet de préoccupation.

Enfin, je souhaite vous rassurer sur la véritable volonté du Gouvernement actuel et de l'Etat de travailler sur les territoires. C'est aussi la raison pour laquelle je suis présente, ce jour, parmi vous : je suis votre porte-parole auprès des services de l'Etat et du Gouvernement. Des points réguliers sont d'ailleurs organisés, en présence des différents Ministres, autour des remontées de terrain des Préfets. La prise de conscience s'avère réelle. Peut-être n'en mesurez-vous pas encore les effets, mais ceux-ci sont tangibles. Vous l'avez d'ailleurs exprimé à demi-mot, parce que vous savez reconnaître les avancées réalisées sur certains sujets. Bien évidemment tout n'est pas parfait et nous avons encore beaucoup de travail. Je compte donc sur votre collaboration.

M. LE PRESIDENT – Je sais qu'un sujet vous tient à cœur, à savoir l'attractivité de la Corrèze, ce qui est tout à votre honneur. Or, nous venons de décider d'une campagne de communication sur l'attractivité de la Corrèze qui démarrera le 2 décembre prochain. Les services de l'Etat seront donc conviés à des réunions de travail rassemblant l'ensemble des partenaires, afin de mettre en place, en lien avec cette campagne de communication, une conciergerie grâce à laquelle, en fonction de son besoin, chacun trouvera des solutions d'emploi, de logement, de territoire, etc. Au-delà de Pôle Emploi, les autres services de l'Etat trouveront aussi toute leur place au sein de cette conciergerie.

Une vidéo de présentation de cette campagne de communication est diffusée en séance.

La séance est levée.

